
EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 janvier 2013
Convoqué le 21 Janvier 2013

L'an deux mille treize, le 28 janvier à dix huit heures

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Franck REYNIER.

Étaient Présents (es) : Mme Ghislaine SAVIN, Mme Gisèle VEZIAT, Mme Catherine AUTAJON, M. Karim OUMEDDOUR, M. Joël DUC, Mme Madeleine MURAOUR, M. Christian MARCHAL, Mme Jocelyne FOUQUE M. Jean-Frédéric FABERT : Adjointes au Maire ; M. Jacky FERRERO, Mme Ginette TORTOSA, M. Pierre BERGER, M. Marc LANDOUZY, Mme Mireille PATEL DUBOURG, M. Michel SAUVINET, Mme Françoise OBLIQUE, Mme Françoise CAPMAL, M. Stéphane MORIN, M. Bruno LE CLERCQ, Mme Catherine DURAND, Mme Aurélie ANDRIEUX, Mme Françoise LASSAGNE, , Mme Michèle EYBALIN, Mme Anne Marie REME PIC, Mme Annie MAZET, Mme Catherine COUTARD, M. Serge CHASTAN, M. Afid DJEBOURI, M. Salim BOUZIANE

Étaient Excusés (es) ou absents (es) : , M. André ORSET-BUISSON (pouvoir Jocelyne FOUQUE), Mme Patricia BRUNEL MAILLET (pouvoir Mme Ghislaine SAVIN), M. Jean-Yves ROSSIGNOL (pouvoir J. DUC), M. Claude BOURRY, (pouvoir Mme Madeleine MURAOUR), Mme Sophie FLEURY (pouvoir M. Jean-Frédéric FABERT), M. Laurent CHAUVEAU (pouvoir M. Karim OUMEDDOUR, M. Alain SILVE (pouvoir Mme Françoise LASSAGNE), Mme Georgie HUILLIER, Mme Mellie ARNAUD.

Secrétaire de Séance : M. Salim BOUZIANE

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2012.

M. le MAIRE:

Nous avons abordé le compte rendu. Vous êtes passé à la direction générale et apparemment les enregistrements ne sont pas audibles.

M. DJEBOURI :

En effet, une partie de l'enregistrement n'est pas audible.

M. le MAIRE :

Y a-t-il des modifications à apporter ?

M. DJEBOURI :

Pas de modification.

Mme COUTARD :

Page 33, en milieu de page, il est dit : « *je note que vous ne voulez pas le donner mais nous sommes censés accepter la formulation qui est sans progression constante* ».

Il faut dire : « qui est en progression constante » parce qu'il est fait référence au nombre d'emplois. Et je disais qu'on était censé accepter la formulation qui était en progression constante.

Page 45, les délibérations 2.02, 2.03 et 2.04 sont des délibérations qui concernent les mêmes questions et, du coup, l'indication de l'adoption à la majorité a été mise en une seule fois à la fin de la troisième. Mais même si on n'a voté qu'une seule fois il serait plus logique qu'on le mette à chaque fois.

M. le MAIRE :

Je vous rappelle que le compte rendu que vous voyez est là pour éclairer les débats. Les seuls documents officiels sont les délibérations qui sont rendues publiques et présentées. Et il y a aussi un tableau du compte rendu des décisions qui est envoyé au Préfet. Ce document est important et j'y suis attaché, mais il n'a aucune valeur légale. Ce qui est légal, ce sont les délibérations qui sont ensuite envoyées à la préfecture. Mais il est quand même important qu'on puisse le modifier comme nous le faisons à chaque fois.

Mme COUTARD :

Je demande juste que le vote soit indiqué en dessous de chaque délibération.

M. le MAIRE :

Dans l'état récapitulatif envoyé au Préfet, après chaque délibération le vote est indiqué précisément.

Mme COUTARD :

Le tableau adressé au Préfet est consultable quelque part ?

M. le MAIRE :

Il est disponible sur Internet.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

(Arrivée de Mme Andrieux.)

(Arrivée de M. Leclercq.)

M. le MAIRE :

Nous allons procéder au débat d'orientation budgétaire. Je rappelle qu'il doit se dérouler dans les deux mois qui précèdent le vote du budget. Nous aurons à voter le budget la semaine prochaine. Donc, ce débat se présente dans sa forme habituelle. Je vous propose que nous puissions l'imager et le présenter avec une projection afin que ce soit plus facile à suivre. Ensuite nous passerons au débat.

1.00 - GESTION BUDGETAIRE - EXERCICE 2013

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - BUDGET GENERAL

Rapporteur : Jocelyne FOUQUE

Le débat d'orientation budgétaire est une étape importante et obligatoire du cycle budgétaire annuel des collectivités locales.

Importante, car elle permet de débattre des orientations budgétaires et des engagements pluriannuels envisagés.¹

Obligatoire, dans les communes de plus de 3 500 habitants (Article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales²), il doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif de l'exercice.

Ce débat, qui ne donne pas lieu à un vote, permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif,
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité,
- de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité notamment en matière d'épargne, de fiscalité et de recours à l'emprunt.

I. Les perspectives économiques 2013 (Note de conjoncture – novembre 2012)

Les instituts de prévisions économiques tracent les perspectives économiques suivantes :

A) la croissance du produit intérieur brut (PIB)

Stagnation de l'activité

En France, l'activité économique est à l'arrêt au 1er et au 2ème trimestre 2012, le produit intérieur brut (PIB) affichant une stabilité (+ 0,0 %). Sur le reste de l'année, le faible niveau des perspectives d'activité contraindrait la croissance française à la stagnation.

Sur l'ensemble de l'année, la croissance serait, selon la moyenne du groupe technique de la Commission Économique de la Nation³, de 0,1 %, en net ralentissement par rapport à 2011 (+ 1,7 %).

On observerait en 2013 une reprise modeste, à hauteur de + 0,4 %. Les prévisions se situent toutefois dans une fourchette assez large, de - 0,3 % à + 1,3 %, illustrant l'importance des incertitudes pesant sur les facteurs de croissance, notamment sur l'évolution du commerce extérieur. L'investissement des entreprises et la consommation des ménages progresseraient très légèrement.

B) La consommation des ménages

Faiblesse de la consommation privée

En 2013, la consommation des ménages français progresserait faiblement (+ 0,3 %) après une phase de stagnation (+ 0,0 % en 2012), sous l'effet notamment d'un léger repli du taux d'épargne des ménages et d'une quasi-stabilisation de l'évolution du pouvoir d'achat. Cette reprise reste néanmoins conditionnée à l'amélioration du marché de l'emploi.

1

Dans le cas d'un vote non obligatoire du budget en AP/CP ou AE/CP

2 *Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.*

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8.

Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus.

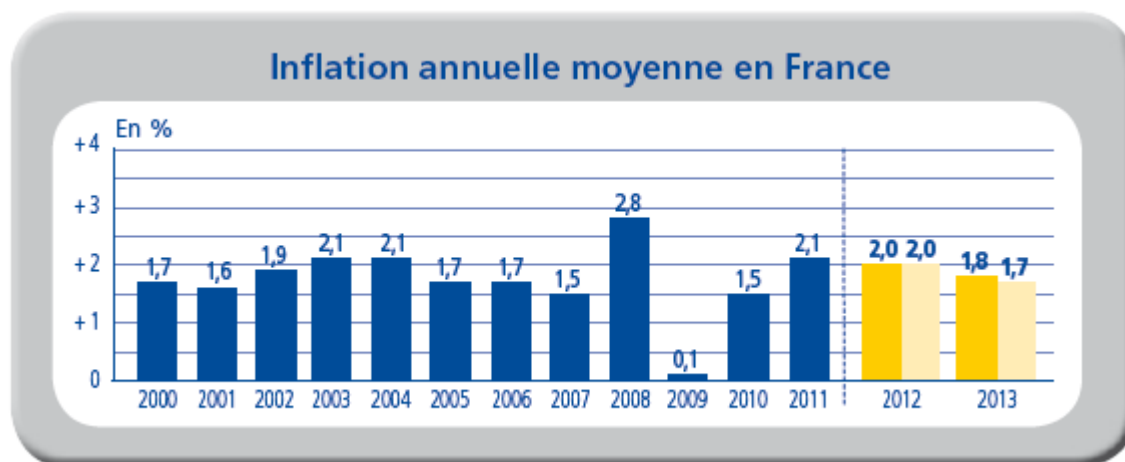
3 Le groupe technique de la Commission Économique de la Nation réunit plusieurs instituts de conjoncture privés et publics. Le Rapport économique, social et financier rend compte des écarts de prévision entre le PLF et la moyenne du groupe technique.

C) L'inflation

Léger repli de l'inflation

En France, la hausse des prix à la consommation se maintiendrait à 2,0 % en 2012 (après + 2,1 % en 2011), sous l'effet notamment du dynamisme des prix énergétiques et alimentaires.

En 2013, l'inflation serait légèrement plus faible, s'établissant à + 1,7 %, du fait d'un possible repli de l'inflation des biens énergétiques et manufacturés.



Sources :

■ Insee

■ Prévisions du Gouvernement - PLF pour 2013

■ Prévisions du Groupe technique (moyenne) - PLF pour 2013

II. Le projet de la loi de programmation des finances publiques 2012-2017

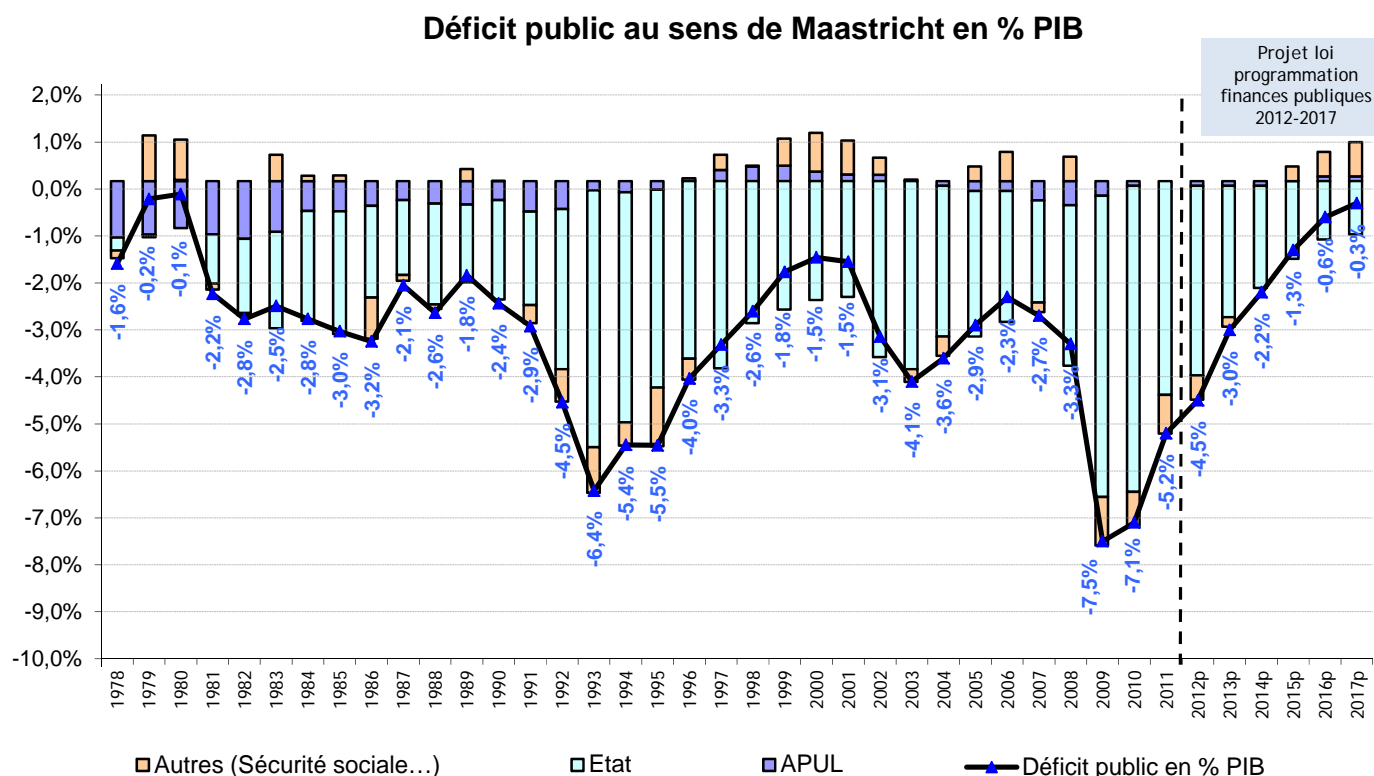
Les grandes orientations des finances publiques pour 2012 et 2013 sont présentées dans le rapport économique, social et financier (RESF) associé au projet de loi de finances (PLF) pour 2013.

Ces orientations, en cohérence avec la loi de programmation des finances publiques (LPFP) 2012-2017, s'inscrivent dans la stratégie de redressement des finances publiques qui passe, à partir de 2014, par la réduction de la dette publique.

Le PLF pour 2013 repose sur un effort budgétaire total de 30 milliards d'euros qui sera partagé entre la recherche de recettes supplémentaires (10 milliards d'euros d'impôts pesant sur les plus grandes entreprises et 10 milliards d'euros de contributions demandés aux ménages) et la mise en œuvre d'économies en dépenses (10 milliards d'euros).

Pour en assurer la soutenabilité, l'effort de redressement est partagé entre le fonctionnement des ministères, les interventions, la défense, les investissements, les collectivités locales et les opérateurs.

A) Un retour à l'équilibre structurel qui repose en partie sur une « maîtrise » de la dépense publique



L'effort de retour à l'équilibre, qui représente 30 Md€ de mesures nouvelles est partagé en trois tiers entre l'augmentation d'impôts sur les ménages, l'impôt des plus grandes entreprises et les mesures d'économies :

- Un redressement des comptes de l'État avec :

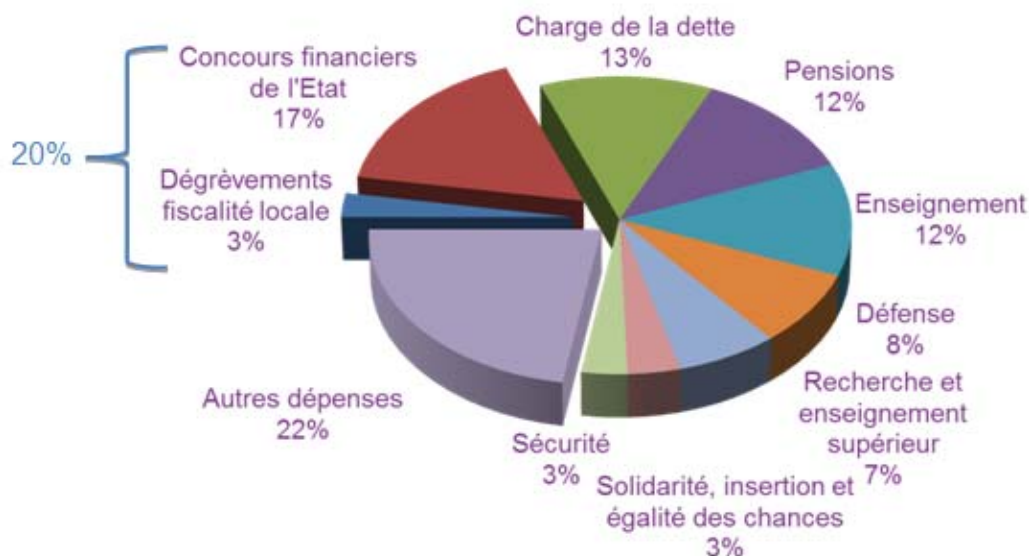
- Une augmentation des prélèvements obligatoires de 24 Md€ en 2013 ;
 - Un gel en valeur du budget hors dette ;
 - une stabilisation des effectifs de l'État et de ses opérateurs ;
 - Une réduction progressive des impositions allouées (subventions) à des opérateurs de l'État ;
- ...

- Et un objectif d'évolution des dépenses de la sécurité sociale comprise entre +3% et +3,3% selon les années et celles d'assurance maladie entre +2,5% et +2,7.

B) Les collectivités associées à la maîtrise des dépenses

Compte tenu du poids des concours financiers aux collectivités et des dégrèvements de la fiscalité locale, les collectivités sont une cible privilégiée dans la stratégie de maîtrise des dépenses de l'Etat.

Projet de budget de l'Etat 2013



Le projet de programmation des finances publiques indique que les collectivités locales seront associées à l'effort de redressement. Les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales (environ 50 Md€ en 2012) seront stabilisés en 2013, mais diminueront en 2014 et 2015 de 750 M€ (-1,5 Md€ au total), soit une réduction annuelle moyenne de l'ordre de -1,5% sur ces deux années.

De 2013 à 2015, dans la stratégie de norme « zéro valeur » du budget de l'Etat, des augmentations budgétaires sont envisagées pour des budgets constituant des priorités politiques : elles sont financées pour près de 25% par la baisse des concours financiers aux collectivités locales.

Budget de l'Etat - Md€	2012	2013	2014	2015	Evolution 2012-2015		
					%	Md€	Part
Solidarité, insertion et égalité des chances	12,5	13,2	13,5	13,7	+9,7%	+1,2	19,8%
Enseignement scolaire	45,4	45,7	46,1	46,6	+2,6%	+1,2	19,3%
Recherche et enseignement supérieur	25,1	25,6	25,7	25,9	+2,9%	+0,7	12,1%
Autres budgets en progression	57,2	58,7	60,1	61,3	+7,1%	+4,1	66,8%
Total des budgets en progression	139,9	142,4	144,3	146,1	+4,4%	+6,1	100,0%
Enveloppe normée des Concours financiers	50,5	50,5	49,8	49,0	-1,0%	-1,5	24,5%
Écologie, développement et aménagement durables	8,0	7,6	7,3	7,1	-4,0%	-0,9	15,1%
Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales	3,5	3,1	3,0	2,9	-5,6%	-0,6	9,0%
Autres budgets en baisse	76,8	75,1	74,3	73,6	-1,4%	-3,1	51,4%
Total des budgets en baisse	138,8	136,3	134,4	132,6	-1,5%	-6,1	100,0%
Total du budget stabilisé	278,7	278,7	278,7	278,7	0%	0,0	

C) Le pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi :

Présenté le 6 novembre 2012, ce pacte prévoit notamment un allègement de 20Md€/ an des coûts des entreprises avec une montée en charge progressive (10 Md€la première année).

Le financement serait assuré par :

-10 Md€de recettes nouvelles : 2/3 de TVA et 1/3 de fiscalité écologique ;

-10 Md€ d'économies supplémentaires : « Ces économies seront recherchées en n'excluant par principe aucun pan de la dépense publique : dépenses de l'État, de ses agences, des collectivités territoriales et de la protection sociale ».

Si toutes les administrations publiques contribuaient au prorata de leurs budgets, la part des collectivités locales pourrait atteindre 2 Md€et constituerait donc une nouvelle contrainte financière et budgétaire pour ces dernières.

III. La loi de finances 2013 – Mesures pour les collectivités locales

A) Les dotations de l'Etat

Le gouvernement poursuit le « gel » des dotations versées aux collectivités territoriales annoncé en 2012.

Au sein de cette enveloppe figée, le projet de loi de finances pour 2013 prévoit une stagnation de la dotation globale de fonctionnement (DGF) pour l'ensemble du bloc communal.

La DGF, qui est la principale contribution de l'Etat au budget des collectivités, va être redistribuée de manière à favoriser le développement de l'intercommunalité (dotation d'intercommunalité) et la péréquation (dotations de solidarité urbaine et dotation nationale de péréquation).

A enveloppe constante, ces dotations seront financées par un prélèvement sur les villes. En effet, ce prélèvement se fait via un écrêtement sur la part garantie de la dotation forfaitaire de la DGF des communes.

➤ ***Conséquences pour la Ville de MONTELIMAR***

Dotation forfaitaire MONTELMAR	2012	Incidence 2013 à population constante	Projection 2013
Population DGF	37 241 hab. +1,84%	37 241 hab. 0%	37 925 hab. +1,84%
Dotation de base	4 127 820 €	4 127 820 €	4 211 100 €
Superficie en hectares	4 681	4 681	4 681
Dotation superficie par hectare	3,22 €	3,22 €	3,22 €
Part superficie	15 088 €	15 088 €	15 088 €
Part compensation	126 484 €	126 484 €	126 484 €
Part garantie	1 339 801 €	1 259 413 € -6%	1 259 413 € -6%
DOTATION FORFAITAIRE	5 609 193 €	5 528 805 €	5 612 085 €
Evol. de la dotation forfaitaire		- 80 388 -1,43%	2 892 0,05%

La ville de Montélimar est concernée par ce prélèvement et voit sa part garantie diminuer de 6%, ce qui entraîne la baisse de sa dotation forfaitaire de 80 388 €. Cependant, compte tenu de l'attractivité de Montélimar et en prenant en compte une évolution de la population identique à celle de 2012, on peut escompter un montant de DGF constant pour 2013.

Concernant, la dotation de solidarité urbaine, les montants mis en répartition augmentent au moins de 120 M€ par rapport à ceux de 2012. La LFI avait fixé à 60M€ la progression de la DSU en 2012. Le montant de la DSU de 2013 devrait s'établir à 1.5Md€ soit +8,75% par rapport à l'exercice 2012. Cette augmentation est notamment financée par les minorations appliquées à la part garantie de la DGF.

➤ *Conséquences pour la Ville de MONTELMAR*

MONTELMAR	2012	Projection 2013
Strate	+ 10 000 hab.	+ 10 000 hab.
Nbre de communes de la strate	972	972
Population INSEE	36 872	36 872
Population DGF	37 241	37 241
Population ZUS	3 027	3 027
Rang	447	448
TOTAL DSU	669 168 €	680 878 €
Evol. N / N-1	+11 186 € +1,70%	+11 710 € +1,75%

La ville devrait voir la progression de sa DSU limitée à la garantie établie par l'Etat soit à 1,75 % en 2013.

La DSU perçue par la ville progresserait de 11 710 € en 2013.

B) Autres dispositions fiscales et financières :

a) Modification des modalités de répartition du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Le FPIC consiste à prélever une partie des ressources fiscales de certaines intercommunalités et communes, pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Ce fonds de péréquation horizontale a permis en 2012 de redistribuer 150 millions d'euros. L'objectif de péréquation a été fixé en 2013, 2014 et 2015 à, respectivement 360, 570 puis 780 millions d'euros. À partir de 2016, en régime de croisière, ce volume atteindra 2 % des ressources fiscales perçues par le bloc communal, soit près d'un milliard d'euros.

Si le FPIC repose essentiellement sur l'échelon intercommunal, en utilisant une mesure de la richesse potentielle calculée au niveau des ensembles intercommunaux (le PFIA, potentiel financier agrégé), il concerne également les communes isolées.

Le PLF pour 2013 propose d'utiliser comme critère de prélèvement, en plus du PFIA qui est un critère de ressources, le revenu moyen par habitant, considéré comme un critère de charges.

Le PLF pour 2013 propose également d'opérer une simplification des règles de répartition des prélèvements et versements au sein des ensembles intercommunaux, entre le groupement à fiscalité propre (GFP) et ses communes membres.

En effet, les modalités de répartition prévues par la règle de droit sont jugées trop complexes en l'état. Aussi, il est proposé d'effectuer la répartition du prélèvement/versement entre le GFP et l'ensemble des communes en fonction du coefficient d'intégration fiscale (CIF) et non plus en fonction du potentiel fiscal par habitant.

La ville de Montélimar a été prélevée de 80 819 € en 2012 et devrait être prélevée d'un montant maximum de 191 350 € en 2013 soit + 110 000 €

b) Revalorisation forfaitaire des bases :

Le taux de revalorisation forfaitaire est fixé à +1.8 % pour 2013

c) Report des dates limites de vote des taux et du budget

La date limite de transmission par les services de l'État des informations indispensables à l'établissement du budget est repoussée du 15 mars au 31 mars.

Dès lors, de manière pérenne, les dates limites de vote et d'adoption des budgets sont repoussées de 15 jours.

La date limite est donc fixée au 15 avril et au 30 avril l'année de renouvellement des organes délibérants.

IV. La situation financière de la collectivité fin 2012

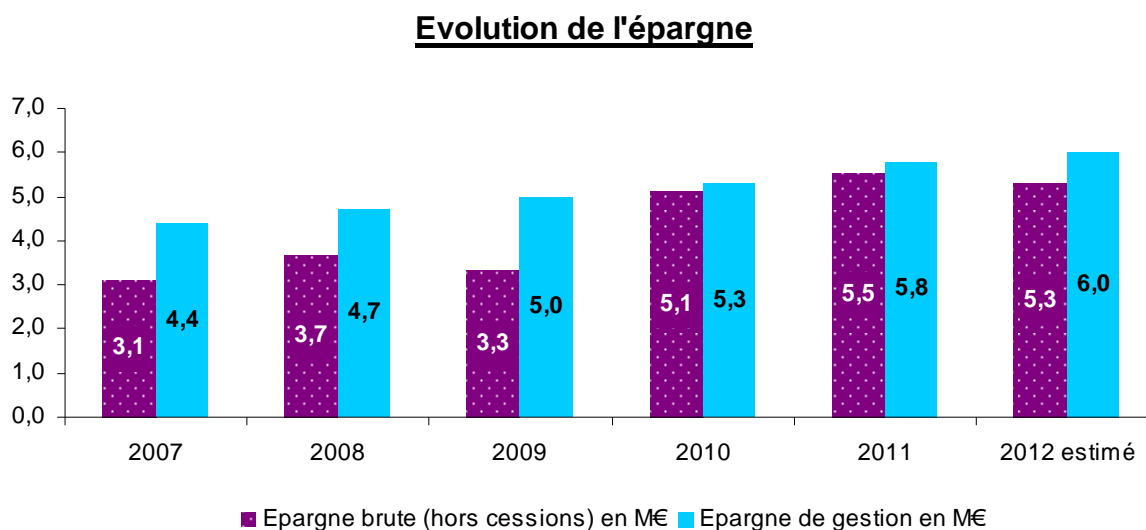
Pour permettre le suivi de l'évolution de la situation financière de la ville, comme chaque année, nous allons analyser les points suivants :

- L'épargne de gestion et la capacité d'autofinancement brut ;

- La capacité d'autofinancement nette ou disponible (hors cessions) ;
- l'évolution des bases fiscales ;
- L'évolution des taux d'imposition ;
- La gestion de la dette

A) L'épargne de gestion et la capacité d'autofinancement brut

L'épargne de gestion ou l'excédent brut de fonctionnement correspond à la différence entre les recettes et les charges courantes d'exploitation. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante.



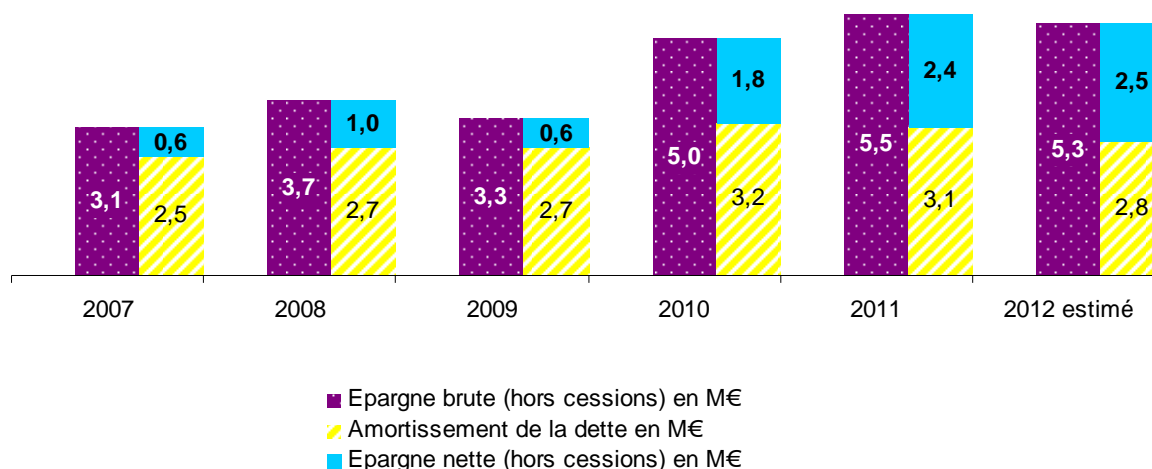
La maîtrise des dépenses cumulée au dynamisme des recettes, dû essentiellement à l'attractivité de la ville, permet de confirmer en 2012, la gestion maîtrisée de la collectivité. L'épargne de gestion évolue en moyenne de + 320 000 € par an soit + 6.4% /an.

L'épargne brute correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Elle doit permettre la couverture d'une partie des dépenses d'investissement, et notamment le remboursement de la dette.

L'épargne brute, calculée sans tenir compte des produits de cessions d'immobilisations est en augmentation depuis 2007 pour atteindre 5,3M€ en 2012.

B) La capacité d'autofinancement nette ou disponible (hors cessions)

Capacité à rembourser la dette



L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour les dépenses d'investissement après financement des remboursements de la dette.

L'épargne nette est en augmentation depuis 2007. Elle est de 2.5 M€ en 2012 et permet par conséquent de financer des dépenses d'équipement sans faire appel à l'emprunt.

C) l'évolution des bases fiscales

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Evol. moyenne
Base - Taxe habitation	3,47%	3,81%	3,72%	4,28%	5,65%	5,30%	4,37%
Moyenne des communes 20 000 à 50 000 hab.	3,10%	3,10%	1,60%	2,70%	2,90%	3,40%	2,80%
Base - Taxe foncière	4,83%	2,88%	6,81%	5,47%	4,66%	4,50%	4,86%
Moyenne des communes 20 000 à 50 000 hab.	2,90%	3,20%	1,30%	3,40%	3,60%	3,20%	2,93%

L'attractivité de la ville se traduit par un dynamisme des bases fiscales qui est significativement supérieur à la moyenne des communes.

D) L'évolution des taux d'imposition 2007-2011

Taxe d'habitation	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Montélimar	14,09%	14,09%	14,09%	14,09%	14,09%	14,09%
<i>Evolution</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,00%</i>
Taux moyens de la Strate	17,52%	17,55%	17,97%	18,03%	17,95%	
<i>Evolution</i>	<i>-0,23%</i>	<i>0,17%</i>	<i>2,39%</i>	<i>0,33%</i>	<i>-0,44%</i>	
Valence	16,25%	16,25%	16,25%	17,55%	17,55%	17,55%
<i>Evolution</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,00%</i>	<i>8,00%</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,00%</i>
Romans	20,15%	21,96%	21,96%	22,22%	22,22%	22,22%
<i>Evolution</i>	<i>0,00%</i>	<i>8,98%</i>	<i>0,00%</i>	<i>1,18%</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,00%</i>

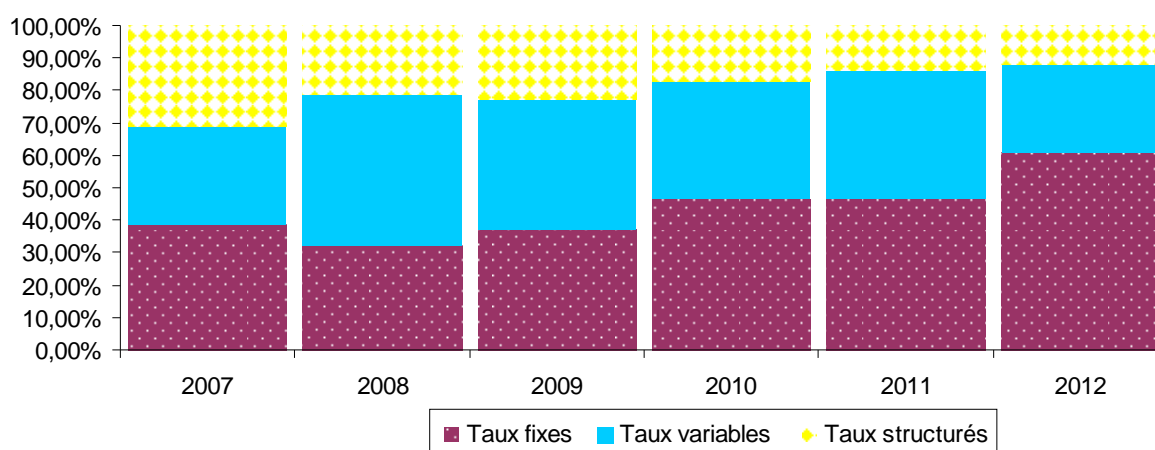
Taxe foncier bâti	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Montélimar	20,54%	20,54%	20,54%	20,54%	20,54%	20,54%
<i>Evolution</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,00%</i>
Taux moyens de la Strate	23,10%	23,19%	23,62%	23,95%	23,61%	
<i>Evolution</i>	<i>-0,39%</i>	<i>0,39%</i>	<i>1,85%</i>	<i>1,40%</i>	<i>-1,42%</i>	
Conseil général de la Drôme	11,14%	11,35%	11,35%	11,57%	15,23%*	15,51%
<i>Evolution</i>	<i>2,15%</i>	<i>1,89%</i>	<i>0,00%</i>	<i>1,94%</i>		<i>1,84%</i>
Valence	23,31%	23,31%	23,31%	25,17%	25,17%	25,17%
<i>Evolution</i>	<i>7,25%</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,00%</i>	<i>7,98%</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,00%</i>
Romans	26,43%	28,81%	28,81%	29,16%	29,16%	29,16%
<i>Evolution</i>	<i>0,00%</i>	<i>9,00%</i>	<i>0,00%</i>	<i>1,21%</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,00%</i>

* Intégration des frais de gestion et de l'intégration de la part régionale liée à la réforme de la TP.

Les taux d'imposition de la ville restent inférieurs aux taux moyens des villes de même strate et à ceux de la 1^{ère} et 3^{ème} ville de la Drôme prises en référence.

E) La gestion de la dette

a) La répartition de la dette par types de taux

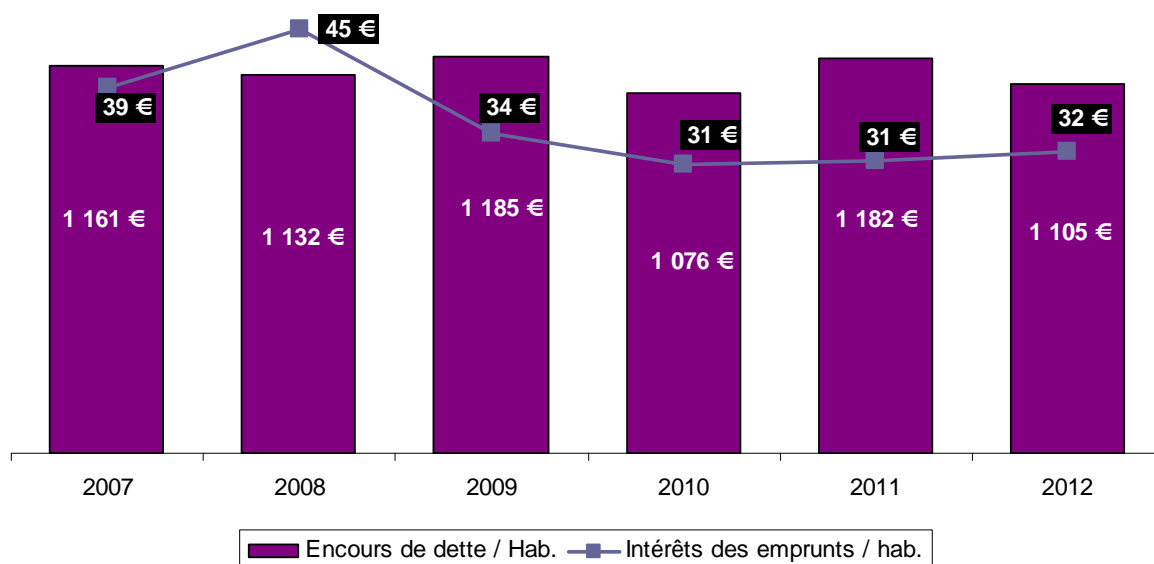


L'intérêt d'une gestion active de la dette est de piloter le volume de frais financiers, et de réduire l'exposition de la dette aux risques de taux.

Afin de répartir ces risques et de sécuriser sa dette, la ville de Montélimar a diversifié le plus possible son encours de dette.

Fin 2012, la ville dispose d'un socle à taux fixe de 62% dans son encours de dette. Cet encours est fortement sécurisé et offre une visibilité à la ville de Montélimar sur le niveau des charges financières pour les années à venir.

b) L'encours et les intérêts de la dette



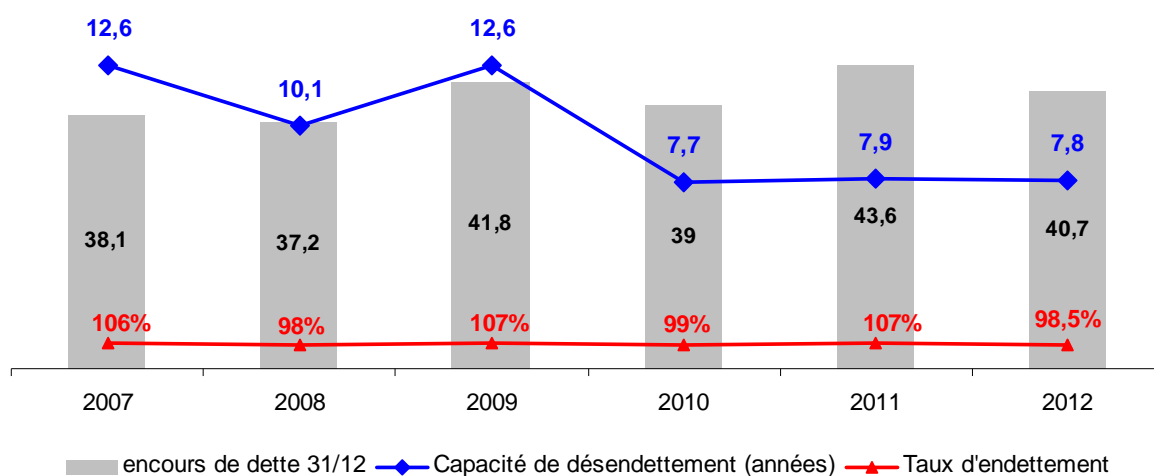
La répartition optimale entre taux fixes et taux variables a permis de profiter des opportunités de marché et en conséquence de baisser les intérêts payés depuis 2008.

Le recours à l'emprunt a été maîtrisé sur la période. Fin 2012, l'encours de dette par habitant est de 1 105 € soit une baisse de 5% par rapport à 2007, ce qui représente une baisse de 56 € par habitant.

c) La capacité de désendettement

Le niveau d'endettement d'une collectivité locale se mesure traditionnellement à partir d'un ratio, appelé capacité de désendettement. Ce ratio, qui rapporte l'épargne brute au stock de dette, permet d'identifier, en nombre d'années d'épargne brute, l'endettement de la collectivité locale. Il permet de répondre à la question suivante : en combien d'années une collectivité peut-elle rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement brut ?

Evolution de l'endettement



L'encours de dette représente 7.8 ans de CAF brute en 2012. Cela signifie que la durée nécessaire pour amortir en totalité la dette décroît et est passée de 12.6 ans en 2007 à 7.8 ans. Le seuil d'alerte étant de 15 ans.

Les orientations budgétaires 2013

Ce budget est construit dans un contexte national de plus en plus difficile qui met sous tension les dotations de l'Etat perçues par la ville ainsi que les recettes fiscales par le biais des péréquations.

En matière de dotations et de subventions, l'Etat a confirmé le gel et même la diminution des montants alloués aux collectivités territoriales.

En matière de recettes fiscales, l'année 2013 verra la montée en puissance du fond de péréquation des ressources communales et intercommunales.

Face à ces contraintes persistantes, notre collectivité doit poursuivre ses orientations responsables et ambitieuses afin de soutenir l'emploi et la croissance économique.

Responsables, en maintenant un contrôle et une maîtrise de ses dépenses de fonctionnement tout en garantissant une offre de service de qualité.

Ambitieuses, avec la poursuite du programme d'investissement du mandat, facteur clef de la croissance et de l'attractivité de la ville.

○ Régression des dotations de l'Etat

Pour son premier projet de loi de finances, le nouveau gouvernement impose aux Français une cure d'austérité qui va bien au-delà de ce qui a déjà été amorcé en 2012. Grâce à des impôts nouveaux et des dépenses publiques moindres, notamment avec la baisse des dotations aux collectivités, il espère réaliser en 2013 une économie de 30 milliards d'euros afin de contenir le déficit public dans la limite des 3% du PIB.

Les dotations allouées à la ville resteront stables sur la période et verront leur part diminuée par rapport aux recettes totales de gestion.

	2012	2013	2014
Population DGF	37 241 +1,84%	37 925 +1,84%	38 622 +1,84%
Dotation de base	4 127 820,00	4 211 100,00 2,02%	4 296 164,22 2,02%
Parts superficie / compensation	141 572,00	141 572,00 0,00%	141 572,00 0,00%
Part garantie	1 339 801,00	1 259 412,94 -6,00%	1 183 848,16 -6,00%
DOTATION FORFAITAIRE	5 609 193,00	5 612 084,94	5 621 584,38
Dotation Nationale de Péréquation	192 349,00	211 584,00 10,0%	232 742,40 10,0%
Dotation de Solidarité Urbaine	669 168,00	680 878,00 1,75%	692 793,37 1,75%
TOTAL DGF	6 470 710,00	6 504 546,94	6 547 120,15
DGD + Dotation Titres sécurisés	26 273,00	10 060,00 -61,7%	9 910,00 -1,5%
Compensations fiscales	1 048 560,00	1 031 912,00 -1,59%	1 016 949,28 -1,45%
Concours financiers de l'Etat (enveloppe normée)	7 545 543,00	7 546 518,94 0,0%	7 573 979,42 0,4%
Part dans les recettes de gestion	18,5%	18,3%	18%

o **Stabilité des taux d'imposition**

Face à la crise, nous avons fait le choix du dynamisme et de la croissance et non celui de la baisse du pouvoir d'achat des Montiliens.

En effet, les taux d'imposition des Montiliens n'ont pas été augmentés depuis 2002 et ne seront pas augmentés en 2013.

En effet, les investissements réalisés ont permis le développement de la ville et se traduisent par une évolution des bases fiscales plus importante que dans les villes de même strate. Par conséquent, ils génèrent des recettes fiscales dynamiques.

o **Politique tarifaire 2013 des services municipaux**

Comme chaque année, il est proposé que l'évolution des tarifs suit l'inflation de l'année précédente. Pour 2012, l'inflation est de 2%. Les tarifs vont donc intégrer l'application uniforme de ce taux, sous réserve d'arrondis, d'éventuelles mesures de simplifications ou réglementaires.

○ **Maîtrise des dépenses de fonctionnement**

Notre gestion saine des années précédentes nous a permis encore d'améliorer nos ratios financiers. Le budget 2013 sera élaboré avec ce même esprit et cette même exigence de gestion sérieuse et raisonnée de nos moyens.

Ces efforts, nous permettent de dégager pour 2013 une enveloppe spécifique pour :

- améliorer la qualité de nos services publics avec notamment la négociation d'un nouveau contrat de restauration scolaire et à destination des personnes âgées qui intégrera plus d'un 1.5 M€ de travaux d'amélioration de nos cantines scolaires ;
- proposer des animations d'envergures comme le banquet républicain et le forum des associations ;
- financer la montée en puissance du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales.

La masse salariale évoluera de +3% afin d'accompagner l'évolution professionnelle des agents, de financer les contrats d'objectifs et de moyens initiés depuis 3 ans et de reconnaître la place du service public dans l'action locale.

Le contrôle de gestion portera sur les impressions de documents et l'énergie.

○ **Dépenses d'investissement soutenues**

Nos dépenses d'investissement sont un facteur clef de croissance ; elles garantissent une offre de service public de qualité et contribuent à soutenir l'activité économique locale.

Entre 2007 et 2012, nous avons consacré 73 M€ à des dépenses d'équipement. En 2013, nous devons continuer à investir pour adapter notre ville aux enjeux présents et à venir.

Les estimations des projets d'investissement s'établissent à environ 15 M€ pour 2013 et confirment l'ampleur de notre programme d'investissement, qui s'élèvera à 85 M€ sur la période soit une moyenne annuelle de 353 €/ hab. A titre de comparaison, la moyenne nationale des villes de même strate est de 317 €/ hab. soit -11.5%.

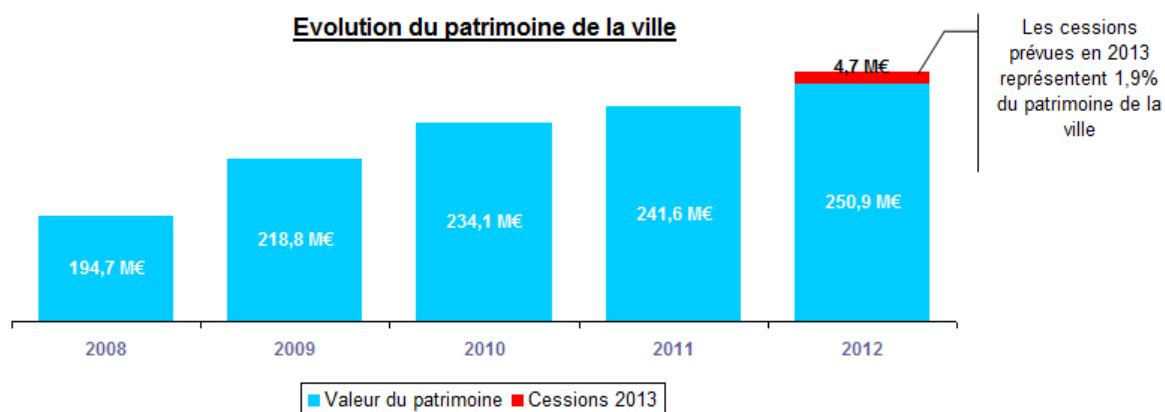
En 2013 la priorité est à l'emploi.

Les principales opérations 2013 sont :

	Crédits de paiement 2013
Contournement nord est (CNE)	4 500 K€
Programme pluriannuel de rénovation de la voirie	2 600 K€
Travaux liés à la construction du futur collège est	850 K€
Eaux pluviales du bouquet	700 K€
Construction d'un pont-rail des grezes	641 K€
Remise a niveau de l'actuel parking mistral	600 K€
Pracomtal - reconquête des espaces publics structurants	500 K€
Carrefour giratoire de redondon - collège est	405 K€
Cimetière des trappistines - aménagement de la zone non encore équipée par la création d'allées, l'extension du réseau d'eau, ..	300 K€
Marché d'entretien de l'éclairage public poste reconstruction	260 K€
Participation financière pour le carrefour giratoire de Châteauneuf	191 K€
Identité paysagère du centre ville (bacs)	160 K€
Musée de la miniature - restructuration du dernier étage du musée en "musée de la ville"	150 K€
Programme pluriannuel de rénovation des stores, de mise en peinture, modernisation des installations de chauffage...des écoles	130 K€
Caméras parking espace mistral	112 K€
Crédits d'études schéma de circulation	100 K€
Programme pluriannuel de signalisation horizontale et verticale	100 K€
Mise en conformité des bâtiments communaux suite à visite périodiques et/ou commission de sécurité	100 K€
Programme d'accessibilité	100 K€
Informatisation des maternelles	90 K€
Cimetière saint Lazare -programme pluriannuel de consolidation des murs	83 K€
Gestion du plan local de l'urbanisme (plu) révision générale dont étude environnementale	52 K€
Espace municipal des carmes - isolation acoustique des deux grandes salles de répétition et mise aux normes erp	50 K€
Travaux en faveur des eaux de pluie	50 K€
Acquisition de mobilier et photocopieurs - Ecoles	50 K€
Ecoles grangeneuve et Margerie reprise de l'étanchéité de l'ensemble des toitures	20 K€

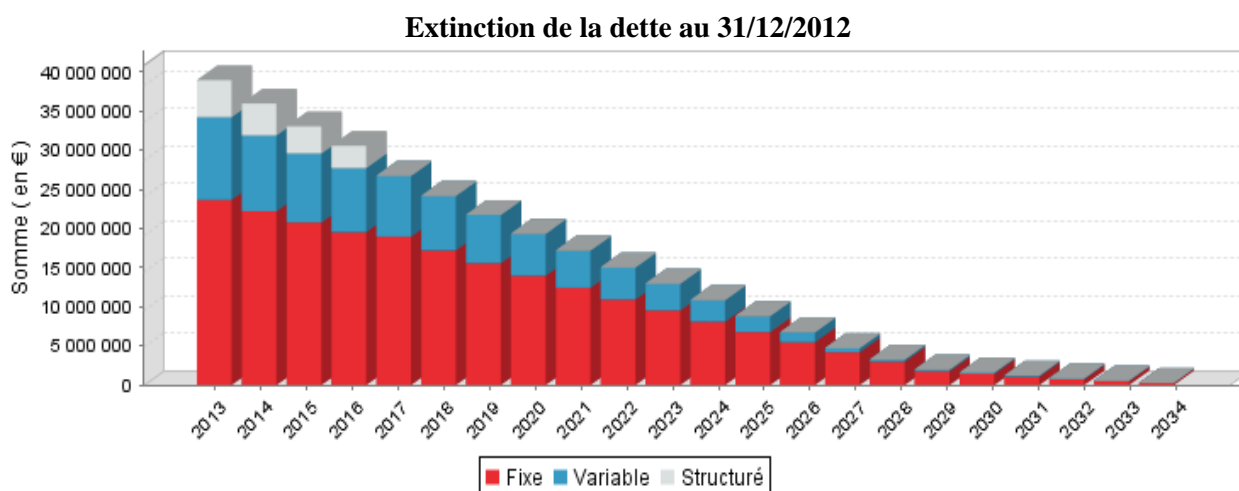
o **Maîtrise de l'endettement**

Dans une logique d'optimisation du patrimoine, nous continuerons à céder des actifs immobiliers devenus inutiles afin de maîtriser les frais de fonctionnement, générer des recettes exceptionnelles pouvant permettre de financer les projets d'investissement et ainsi réduire le recours à l'emprunt.



Nous continuerons à faire appel à l'emprunt de manière responsable et sérieuse sans mettre en péril les grands équilibres financiers de la ville.

L'encours de dette, fin 2012, est en baisse de 56€/ habitant par rapport à 2007. Cet encours est fortement sécurisé avec un socle à taux fixe de 62% et nous offre une visibilité sur le long terme.



Il est donc proposé au conseil municipal de débattre sur ces orientations budgétaires traduisant une situation financière saine, des dépenses de fonctionnement maîtrisées et des investissements soutenus.

Le conseil municipal est appelé à prendre acte du débat d'orientation budgétaire 2013

M. le MAIRE :

Merci Christian de cette présentation Il est important chaque année que nous ayons des éléments de contexte sur les chiffres de la politique nationale et des indicateurs au niveau local. C'est important pour la suite de la discussion et les orientations et les choix qui vont être proposées à ce Conseil Municipal.

En quelques mots pour reprendre ce que nous a dit Christian DEBIEVE, un contexte national où la croissance est ralentie, une inflation prévue autour de 1,7 %. L'objectif pour le gouvernement de redresser les dépenses publiques et d'atteindre l'objectif des 3 %. Des dotations qui sont stables pour nous mais qui le seront grâce à notre démographie. Vous avez vu dans les projections des chiffres, si nous avons eu un maintien de notre démographie cela se serait répercuté sur des baisses au niveau de nos recettes attendues. Je rappelle l'importance pour nous d'avoir un développement démographique et continuer à ce que notre ville puisse être attractive. Cela garantit une évolution de nos recettes. Si les dotations ne sont pas en évolution, c'est auprès de nos contribuables qu'il faut aller chercher les finances supplémentaires, et ce n'est pas le choix qui est celui de la municipalité.

Un élément nouveau dont on avait parlé et qui commence à se mettre en application, c'est un élément de solidarité fiscale au niveau des différents territoires avec la mise en place de la péréquation. Les territoires qui se développent contribuent par solidarité à verser aux territoires qui, eux, sont en difficulté. Comme nous sommes dans un territoire qui se développe, nous allons verser cette année plus de 80 000 euros à destination de territoires qui eux sont en difficulté et cette péréquation montera à 190 000 euros l'année prochaine.

Je pense que c'est important de le rappeler que les territoires qui se développent contribuent à aider les autres territoires. Alors, c'est un vaste débat parce que : est-ce une prime ou une récompense au mérite, ou est-ce que ceux qui gèrent mal ? On ne va pas mener ce débat ici mais je tenais à redire que le territoire de Montélimar joue la solidarité envers d'autres territoires qui eux ne connaissent pas des évolutions.

Sur la situation de notre collectivité, notre épargne est en évolution. Notre capacité d'autofinancement net, et c'est indicateur important, est aussi en évolution. Vous avez vu que nos bases sont dynamiques et beaucoup plus que la plupart des collectivités de notre strate.

Il n'y aura pas d'évolution des taux de fiscalité pour la onzième année consécutive. Nous avons donc un niveau de taux qui est bien inférieur aux autres villes de la Drôme. Quand on regarde le département, que ce soit au niveau de la taxe d'habitation ou de la taxe foncière, Montélimar dispose de taux bien en deçà de ceux de Valence et très en deçà de Romans.

La structure de notre dette est sûre. Quand on investit, et la Ville investit fortement, il faut pouvoir le faire avec une garantie pour l'avenir de la structure de la dette. Nous n'avons jamais été friands de taux et de produits à risque. On a eu l'occasion d'en discuter, il nous restait un seul produit dit toxique dans les emprunts de la Ville et cet emprunt s'est éteint en 2012. Donc une structure de dette sûre, et c'est important.

Et puis, une capacité de désendettement qui est conforme aux normes. Je rappelle qu'une collectivité doit se situer dans des ratios de gestion où ce niveau doit être en dessous de 15 ans. Nous sommes aujourd'hui à 7,8 années, donc une situation financière je dirais saine au niveau de tous ces indicateurs. Et je profite de l'occasion pour remercier M. Debiève pour cette présentation et surtout le remercier, la direction générale et l'ensemble des services pour cette gestion efficace au quotidien. C'est un travail de tous les jours pour l'ensemble de nos services et je remercie tous nos collaborateurs qui, avec responsabilité et engagement pour notre service public, réalisent ce travail et qui nous permet de présenter des chiffres d'une telle qualité.

À partir de ce constat, l'objet de ce débat d'orientation budgétaire est de présenter la vision politique qui va être celle de la municipalité pour que nous puissions l'inscrire dans le budget qui sera présenté au Conseil Municipal lundi prochain. Budget qui se déclinera tout au long de l'année 2013 avec une particularité : sur ce mandat ce sera le dernier budget que nous voterons.

L'année 2014 sera une année électorale et qu'il est de tradition que pour le Conseil Municipal qui est installé, quand il y a en début d'année un vote de budget, que ce soit le Conseil Municipal qui suit qui puisse voter le budget. Donc, ce sera notre dernier budget de cette mandature.

Sur les dotations de l'État, nous pouvons maintenir des recettes grâce à notre dynamique démographique et à l'évolution de notre population. Cela nous conduit à proposer pour la onzième année consécutive une stabilité de nos taux. Ce sera la onzième année où nous voterons des taux avec 0 % d'évolution.

Sur la politique tarifaire des services qui sont proposés à la population, nous avons décidé de faire coïncider les tarifs avec l'inflation. Comme l'inflation en 2012 a été de 2 %, nous proposons d'appliquer comme nous l'avons déjà fait les années précédentes, 2 % d'augmentation, conformément à l'inflation, aux tarifs de notre collectivité.

Sur la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, nos équipes ont fait beaucoup de travail pour à la fois améliorer la qualité, mais également dégager des marges de manœuvre financières. Donc nous aurons des négociations sur des postes importants en terme de finances, et notamment celui de la restauration scolaire. Le contrat qui nous lie à notre prestataire arrivant à échéance, il y aura de nouvelles négociations. Nous allons utiliser cette renégociation pour lancer la fin de notre programme de modernisation de la restauration scolaire et particulièrement l'installation des selfs. Je sais que les enfants apprécient beaucoup ce type de repas, et cela permet aussi une meilleure adaptation et mise en place du service périscolaire. Le service périscolaire est un service important et apprécié par nos administrés et fort utilisé.

Sur les dépenses de fonctionnement, nous aurons aussi un moment attendu par de nombreux Montiliens et au-delà, c'est notre banquet républicain. Cette année, le 7 juillet, nous serons rassemblés une nouvelle fois, pour la 4^{ème} fois sur les Allées Provençales avec notre banquet républicain. En 2010 je rappelle que 5 000 repas avaient été servis. Sur les dernières semaines nous avons refusé de nombreuses places. Nous nous sommes mis en capacité en 2013 de pouvoir accueillir jusqu'à 7 000 convives sur les Allées.

Pour ma part, je pense que c'est un moment important, un moment de rassemblement, un vrai moment républicain. Je crois que nous sommes enviés sur cette manifestation par de nombreuses collectivités et nous devons, chacun, être les ambassadeurs et promoteurs de cet événement qui nous réunira le 7 juillet sur les Allées Provençales.

Nous avons également financé la montée en puissance du fonds de péréquation. Notre masse salariale évoluera en 2013 aussi de 3 %. Il est important d'accompagner l'évolution professionnelle de nos agents. On ne peut pas saluer, demander de l'efficacité et de la productivité et ne pas mettre en adéquation les moyens nécessaires en termes de revalorisation et de formation.

Comme chaque année nous fixons aussi des objectifs particuliers en termes de contrôle de gestion. Cette année, la direction générale apportera, en plus de ce qui a été fait les années précédentes, un effort tout particulier sur les impressions de documents et le volet énergétique.

Pour que nous puissions continuer à bénéficier d'un développement important, je suis convaincu qu'une des clefs de la réussite de Montélimar est une politique d'investissement soutenue. En cette période difficile et de crise, je réaffirme qu'il est important que les collectivités locales puissent investir à destination des entreprises qui bénéficieront de ces marchés, et donc tous les salariés qui travaillent dans ces structures.

Entre 2007 et 2012, plus de 73 M€ ont été investis. En 2013, environ 15 M€ seront engagés. Nous sommes avec un taux d'équipement de 353 euros par habitant, sachant que la moyenne des communes se situe à 317 euros.

Montélimar se singularise donc par un fort investissement. Sur le document vous trouverez quelques postes d'engagement de dépense. Je rappelle les principaux sur lesquels nous nous sommes engagés sont le contournement nord-est, dont les travaux ont débuté et qui permettra d'améliorer les conditions de circulation. Attente importante au niveau des Montiliens. Ainsi que la voirie.

Nous accompagnerons aussi la construction d'un nouveau collège. Voilà de nombreuses années qu'il n'y a pas eu de nouveau collège sur notre territoire. Donc je me félicite de cette réalisation qui va apporter plus de sécurité. Le collège des Alexis était de type « Pailleron ». Il va aussi permettre d'améliorer l'accessibilité. Les bus ne pouvaient pas aller à proximité de ce collège. Sur le nouveau quartier de Maubec il y aura une amélioration en termes de qualité, bâtiments neufs à proximité d'équipements sportifs de grande qualité également. Nos collégiens bénéficieront de bien meilleures dispositions.

En parallèle, une maîtrise de notre endettement.

Voilà les grandes lignes de ce que je voulais vous présenter. Je suppose que cette présentation amène des réactions ou des commentaires et je suis à votre écoute.

Mme COUTARD :

Nous allons prendre le temps de dire quelques éléments mais avant de livrer deux ou trois choses sur le fond et une ou deux questions techniques, nous aurions une intervention liminaire sur la forme.

Outre une convocation très tardive, puisque nous avons reçu les éléments du Conseil Municipal et l'annonce de la date mardi dernier, il est compliqué d'être présent chez soi pour signer la feuille de récupération du dossier du Conseil Municipal. Les gens travaillent dans la journée et ne sont pas à disposition. Et quand c'est reparti par la poste, c'est compliqué d'aller les récupérer. Donc cela fait des jours en moins pour étudier le dossier. Le secrétariat général a très gentiment répondu à cette problématique à mon égard en mettant des copies à disposition, mais ce n'est peut-être pas une méthode pérenne.

Pour le calendrier, en tout cas, il faut que vous ayez l'amabilité de nous communiquer les dates plus en amont que 5 jours avant la date du Conseil Municipal.

La deuxième chose sur le calendrier c'est la proximité. Nous discutons aujourd'hui de l'orientation budgétaire et nous votons le budget lundi prochain. Il y a un côté un peu théâtral à faire des interventions. Le terme c'est le « débat », c'est-à-dire un échange et pas seulement la présentation des priorités de la municipalité. C'est un échange dont normalement devraient émerger de meilleures propositions encore pour les Montiliens.

Je comprends bien que depuis longtemps vous pensez que les propositions que nous pouvons faire n'améliorent en rien le travail que vous faites, mais maintenant il n'y a même plus d'effort sur la forme. Nous sommes là pour avoir un débat qui n'aura aucune conséquence sur le budget livré à notre appréciation.

Donc, nous voulions insister sur cette question de forme parce que cela nous ramène à la question de savoir comment on voit la démocratie. Il y a d'autres collectivités, et non des moindres, il y a 15 jours, 3 semaines et même un mois entre la discussion du DOB et le vote

budget et les propositions de l'opposition sont un peu mieux traitées que simplement par le mépris.

Sur le fond le document qui nous est proposé, et même si les orientations sont de plus en plus fines pour céder la place à une série d'indices, je répète qu'on choisit toujours ceux que l'on souhaite.

Je voudrais revenir brièvement sur la situation générale. Le pays est dans une situation extrêmement difficile, avec une situation de l'emploi qui s'aggrave pour le vingtième mois consécutif. Un déficit abyssal qui nous a été légué par le gouvernement précédent. Vous avez évoqué cette question là lors de vos vœux et cela vaut la peine d'y revenir. Les courbes d'ailleurs montrent très bien à quel moment le déficit se creuse terriblement.

Et, par ailleurs, il y a beaucoup de difficultés à rebondir dans un pays qui perd et qui a perdu sur 30 ans une partie très importante de ses emplois industriels. Or c'est quand même le cœur de la richesse d'un pays, même si l'industrie aujourd'hui n'est pas celle du 19ème siècle.

L'effort à faire est colossal. Les Français l'ont compris. La volonté qui rassemble ceux qui soutiennent le Président de la République dans sa démarche est de faire en sorte que cet effort soit justement réparti. Ce n'est pas facile tous les jours et pas facile avec les obstacles que certains organismes mettent sur la route, mais c'est une idée qui devrait, à mon sens, un jour dépasser les clivages.

L'effort à faire est évident. La reconquête d'une industrie conquérante est une nécessité pour pouvoir parler ensuite de répartition des richesses. Et que ce soit justement partagé. Que ceux qui peuvent le plus participent le plus est sûrement une exigence qui peut rassembler tous républicains sincères.

Il est difficile dans ce contexte là aujourd'hui, et eu égard au fait qu'on ne connaît pas les conséquences de la crise financière des années 2007/2008 continuera à peser sur la réalité de l'économie européenne. Si aujourd'hui il y a des problèmes de dette publique, c'est parce qu'il y a eu d'abord des problèmes de dettes privées des grands organismes bancaires. On ne sait pas encore jusqu'où iront ces conséquences et il est donc difficile de faire des prévisions.

Sur la question de l'endettement de la Ville, nous aurons le débat pour la dernière fois mais c'est toujours pareil : on prend les critères qu'on souhaite pour montrer la réalité de notre désendettement. Pour moi, les chiffres, j'en prendrai d'autres que les vôtres sans doute, sont assez clairs. Le montant d'encours de la dette est très important. Et malgré une augmentation du nombre de nos habitants qui permet par une simple division. L'encours par habitant, c'est l'encours global divisé par le nombre d'habitants, si on augmente le nombre d'habitants, mathématiquement l'encours par habitant baisse. Malgré cet effet mathématique, l'encours par habitants est supérieur à ce qu'il était en 2010. Il est inférieur à celui de 2011, parce que j'avais souligné que le petit tableau d'encours par habitant avait disparu en 2011 parce que cela augmentait fortement, et qu'il réapparaîtrait quand cela diminuerait, et c'est le cas. C'est de l'humour mais on met les tableaux en fonction de ce que l'on souhaite.

Mais même comme cela, il reste supérieur à 2010, malgré l'augmentation de la population. Donc l'encours global de notre dette est encore important. Sans parler de l'explosion de la dette de l'agglomération. Cela fait peser un endettement par habitant tout à fait notable sur les Montiliens.

Je suis moins optimiste aussi sur la façon dont on peut gérer mieux et plus dynamiquement la dette, ce qui permet d'avoir moins de frais financiers. Mais alors pourquoi le chiffre de frais

financiers où les intérêts de la dette par habitant augmentent de nouveau ? Ce serait peut-être pire si cela n'était pas géré ainsi. C'était 31 euros l'année dernière et c'est 32 € cette année, alors même qu'on a augmenté le nombre d'habitants.

La partie de l'épargne qu'on consacre à l'autofinancement est une chose importante. Celle qu'on consacre aussi au désendettement est importante. Si on avait utilisé là le même montant, c'est-à-dire 3,1 M€ pour amortir la dette cette année, ce qui aurait pu être une bonne idée pour diminuer notre encours, à ce moment-là l'épargne nette serait en régression et non pas en discrète augmentation comme elle l'est. Les chiffres, c'est ainsi, cela se manipule dans un sens ou dans l'autre.

La seule chose qui est sûre, c'est qu'il y a eu une amélioration de la situation financière il y a 3 ans. Elle est réelle et elle est due, non pas à l'opération du « Saint-Esprit », mais à une augmentation d'impôt très nette, 8 %, qu'on oublie à chaque débat budgétaire parce que cela n'était pas une augmentation des taux mais la suppression d'une tranche d'abattement. Mais pour la réalité des Montiliens, leurs impôts ont augmenté en moyenne de 8 %.

On ne peut pas avoir un discours béat et très satisfait sur l'absence d'augmentation des taux quand on a, par une suppression de tranche, amélioré la situation financière de la Ville. Je ne dis pas qu'il fallait faire ou que l'on pouvait faire autrement, mais il faut avoir la simplicité de reconnaître qu'on a amélioré les choses en augmentant les impôts et pas par une « opération magique ».

La deuxième chose mise en avant, c'est que tout cela ne fonctionne que si l'on continue d'augmenter le nombre d'habitants. C'est à peu près comme un établissement bancaire qui dirait à finir et à boucler la dynamique de son budget que s'il a des clients en plus, et si cela s'arrête il ne tient pas.

Il y a un peu un côté cavalerie dans le fait de fonctionner sur l'idée qu'il y aura toujours des habitants en plus et que l'on pourrait imaginer une autre dynamique où l'on tient les choses à habitants constants et que les habitants en plus amènent du financement supplémentaires pour des actions supplémentaires au service de l'ensemble de la collectivité.

Il y a là une course en avant, et nous avons, nous, le sentiment que les réalisations au service des Montiliens sont retardées. On pourrait en discuter sur la circulation, ou l'école, ou d'autres points, et nous avons, nous, le sentiment qu'il y a un effet de cavalerie dans le fameux dynamisme.

En voulant bien rappeler, et c'est l'Insee qui le dit, que nous faisons partie des collectivités en croissance démographique comme la plupart des collectivités de ce qu'ils appellent le pourtour méditerranéen, en expliquant le dynamisme géographique par l'héliotropisme, c'est-à-dire le désir de beaucoup de nos concitoyens de venir bénéficier du soleil. C'est l'Insee qui le dit, pas moi, et à des moments il faut regarder cette réalité en face.

Voilà pour les chiffres généraux. Nous aurions aimé qu'il y ait plus de priorités politiques affirmées. L'emploi, première nécessité pour la dignité, la liberté, le revenu.

Le logement qui est à égalité de nécessité pour la plupart des gens. C'est aujourd'hui un problème qui chez nous n'est pas résolu pour ceux qui ont des petits salaires et même des salaires moyens.

Et l'école, troisième priorité parce que l'avenir de nos enfants passe par des écoles primaires et collèges. Donc une collectivité qui donne les moyens d'investir. Et depuis deux mandats que je suis là, c'est le grand absent dans les investissements de fond, dans l'entretien d'ampleur et dans

la construction. Vous parlez du collège que vous aurez le plaisir d'accueillir et qui est financé par le département. Mais cela aurait été bien d'accueillir une école primaire. Depuis que vous êtes maire nous n'en avons construit aucune. Rénovée une, mais pas construite. Il y a là un retard dans les investissements au service des Montiliens.

Mme MAZET :

En effet, je ne peux être que déçue et nous sommes très déçus par ce que vous nous présentez. Pas de vision concrète sur les priorités pour l'emploi, ni pour la jeunesse et nos aînés. Je vous ferai grâce du déplacement du foyer de l'Oustalet.

Quelles mesures concrètes et quels choix ? On ne voit pas quelle orientation précise vous voulez nous faire passer. Du coup, le message passe mal.

Quelle solidarité ? Je n'en vois aucune, envers les familles, les jeunes, nos aînés, qui sont souvent pour le plus grand nombre en difficulté sociale. J'ai l'impression de repasser un disque comme l'année dernière, mais « social » est un mot que vous connaissez mal et que vous avez rayé de votre vocabulaire. Depuis un an, à aucun moment on ne trouve le mot « social » dans le document ou la présentation.

Quelle solidarité concrète et envers quel public ?

Donc deux mots : social et solidarité, pour une deuxième ville de la Drôme que vous êtes si fier de mettre en avant, vous ne mettez pas ces priorités-là.

Au niveau des services publics, comme vous le savez, je fais partie de la commission du service public. Page 15 – 17 sur la maîtrise des dépenses du fonctionnement vous avez fait état d'améliorer la qualité de nos services publics. Il faudrait dire : d'un service public. Ce n'est pas écrit mais vous l'avez dit, ce sont de nouvelles négociations avec nos prestataires.

Pour moi, nous sommes plutôt dans la gestion avec l'eau, l'assainissement, la restauration, où l'on fait appel à des prestataires et on négocie à chaque fin de contrat la possibilité de reprendre ou pas un contrat avec eux.

Donc, j'avais fait la proposition à cette commission du service public de pouvoir étudier la possibilité que la mairie revienne à une gestion purement de service public. On ne nous laisse même pas la possibilité de faire des comparatifs. Si on allait sur des études, on aurait des éléments comparatifs qui nous permettraient d'étudier cette possibilité d'un service public en direct.

Donc absence de perspective à ce niveau, d'un service public qui pourrait être mieux au service des Montiliens, et mieux aussi dans la manière de reporter les coûts. C'est une offre que vous ne mettez pas en avant, et qui permettrait de faire des économies pour la bonne gestion de notre bilan.

Après, vous avez parlé du contournement nord-est. Vous connaissez notre position. Nous serons très vigilants sur tous les grands projets que vous mettez en avant, sans qu'il y ait une réalisation précise. Et surtout, je déplore que ce soit sans concertation précise avec les Montiliens, sur les quartiers, avec les personnes concernées directement.

Mme REME-PIC :

Je veux être sûre que tous les spectateurs et journalistes ont bien compris le reproche que nous faisons à l'équipe municipale à trop rapprocher le DOB et le budget, c'est que nous avons déjà reçu avant le Conseil Municipal d'aujourd'hui tous les éléments écrits et les délibérations qui

concernent ce que nous allons voir lundi prochain au niveau du budget. Cela veut dire en quelque sorte qu'on compte pour « du beurre » que nous sommes là pour rien ce soir. Nous sommes là pour du beurre. Étant donné le rapprochement des deux dates nous sommes dans l'impossibilité d'effectuer un travail et de peser dans l'analyse faite par le Conseil Municipal.

Cet exercice qui compte pour du beurre est décevant par rapport à la conception de la démocratie que nous vivons et que nous pouvons nous, avoir. Néanmoins, nous allons faire l'exercice au moins pour la presse et les spectateurs, c'est bien volontiers, sans beaucoup d'illusion sur notre poids pour l'influencer.

Nous sommes en période de crise, depuis le 15 septembre 2008 avec la faillite de Lehmann Brothers. Cela a été très difficile pour l'ensemble des pays. Pour situer le niveau de croissance de la France, on doit récupérer cette année la croissance que nous avons en 2008. Il y a eu un trou d'air très important. En effet, le gouvernement de François Hollande demande des économies importantes et partout pour arriver à tenir les critères de Maastricht et les 3 % de déficit du PIB. Et sur ces 30 Md€ il est demandé 2,25 Md€ C'est dire si les collectivités sont concernées, et nous devons partager les économies en préservant au mieux les services publics dont nous sommes les garants et en préservant au mieux aussi les investissements qui sont le travail des entreprises et les perspectives d'avenir que nous pouvons avoir.

Je dirai un mot sur la péréquation. Il est vrai qu'il y a quelques années on n'en entendait pas parler. Ce système, qui a été mis en place il y a plusieurs années, conduit progressivement à avoir des collectivités gérées de façon satisfaisante, qui transfèrent une partie de leurs excédents à des collectivités plus faibles, plus fragiles, et peut-être un peu moins bien gérées. Nous sommes plusieurs à être concernés. La ville de Montélimar va émarger à 190 000 euros. St Paul 3 Châteaux a calculé que d'ici 2015 ce serait 1,7 M€ le département est à 3 M€ cette année. On peut quand même se féliciter car il est mieux d'être du côté de ceux qui redistribuent plutôt que de ceux qui attendent une redistribution. Il faut en tirer peut-être une certaine solidarité avec les collectivités qui en ont besoin.

Je continuerai sur le gel des dotations de l'État. C'est la troisième année consécutive que nous avons un gel des dotations de l'État. Cela risque de se traduire dans le futur par une légère baisse et il faut donc toujours gérer au plus près nos dépenses de fonctionnement et cibler avec nos marchés publics les dépenses d'investissement. J'aurais été curieuse de connaître nos dépenses de fonctionnement par habitant mais je ne les ai pas trouvées dans le tableau. Peut-être les services peuvent-ils nous les donner. Dans cette maîtrise des dépenses de fonctionnement, on aurait pu réfléchir à différents points. Est-ce là qu'il faut quand même dire que nous avons la volonté à Montélimar de recourir à des emplois d'avenir ? J'ai lu dans la presse que c'est peut-être à ce moment-là qu'il faut en parler. C'est une mesure importante pour l'affichage aussi et la volonté d'aller vers une grande difficulté qui est le chômage des jeunes de moins de 25 ans. Plusieurs communes et villages l'ont fait. Le département s'est engagé sur 150 emplois d'ici 2 ans. Et la ville de Montélimar est disposée à prendre sa part. On pourrait préciser le chiffre, 5, 10 ou 15.

Sur l'impression de documents, vous dites que le contrôle de gestion va s'y intéresser cette année. J'ai une difficulté de voir que le Mag s'appelle : magazine d'informations municipales de Montélimar et sa région. Est-ce qu'on ne fait pas supporter aux Montiliens quelque chose qui est du ressort plus large que la commune de Montélimar ? Et donc cela devrait être au niveau de l'Agglo. Pour donner des nouvelles du territoire, il nous faut un autre outil. Et peut-être que l'examen attentif de l'impression des documents que feront vos services amènera à une meilleure visibilité et d'autres conclusions.

Sur les dépenses de fonctionnement, vous avez parlé tout à l'heure du banquet républicain qui est une idée à laquelle je souscris pleinement. Trouver des éléments de rassemblement dans une société qui est en difficulté, c'est psychologiquement bon. Maintenant, je m'inquiète un peu, parce qu'à quel prix ? Vous avez annoncé publiquement que vous faisiez le pari que nous serions cet été 7 000 et pas 5 000, mais à quel prix allons-nous gagner ce pari ?

Ce sera peut-être tout à votre avantage. Je m'interroge. Le coût du repas pour la personne est de 10 euros, mais on sait très bien que c'est plus cher et que la Ville en prend une partie à charge. Il faut aussi ajouter des dépenses de mise en place avec le salaire des employés municipaux, des dépenses d'animation. Et puis, la communication qui est importante aussi. J'ai été choquée de circuler à l'extérieur du département de la Drôme et de voir sur des sucettes des annonces pour le banquet républicain. Comme si on faisait des invitations très larges dans d'autres départements voisins pour quelque chose de montilien, qui représente l'art de vivre à Montélimar et la joie de se rassembler, d'abord entre nous. Je suis choquée que ce soit à un tel prix pour avoir les 7 000 personnes, de voir que vous êtes prêt à faire de la publicité sur des sucettes dans un endroit loin de Montélimar. Je préférerais une fête purement montilienne et pour laquelle la Ville consentirait un investissement de fonctionnement. Il faut savoir raison garder et ne pas vouloir à tout prix battre des records, quitte à inviter un grand quart sud-est de la France. J'aimerais avoir des explications.

Sur les dépenses d'investissements soutenues, je voudrais vous interroger sur la question suivante : pourquoi ne mettez-vous pas en place des clauses sociales dans les marchés publics ? Il y a eu, organisée par APPTE, une journée entière consacrée à l'intérêt des clauses sociales pour amener à l'emploi des personnes qui s'en sont éloignées, avec des témoignages de collectivités et des experts qui sont venus nous en parler. M. Marchal y était en tant que président de APPTE, et il y avait le directeur des Services.

N'est-ce pas le moment de le faire quand on parle des dépenses d'investissement, en pensant qu'on a un petit levier sur l'emploi ? Pour gagner la bataille de l'emploi, il ne faut pas s'en priver. Je souhaiterais qu'on examine de lancer les premiers marchés publics de la Ville avec des clauses sociales.

Ensuite, vous nous donnez une liste à la Prévert de postes d'investissement. Je crois qu'il est important de rappeler les orientations fortes qui permettent une grille de lecture du budget qui va nous être présenté. Tout à l'heure, cela a été dit. Il faut parler de l'école parce que c'est notre jeunesse, c'est le pari qu'on fait sur l'avenir. Je ne comprends pas comment on peut s'enorgueillir de gagner 5 000 habitants sans mettre en face de création d'écoles. Dans les écoles, il y a un prix à payer qui est qu'on transforme des salles de bibliothèque en salles de classe ou qu'on met un préfabriqué. Cela ne nous convient pas. Nous souhaiterions que cette priorité soit affirmée comme étant la base de la cohésion de la commune. Quand on voit l'argent que mettent les petits villages pour leur école maternelle ou primaire, cela fait envie. On aimerait au prorata que la ville de Montélimar investisse aussi sur notre jeunesse.

Le logement semble t aussi un élément très important. Cela peut être l'agglomération mais comme vous confondez souvent ville et agglo, mais même au Conseil Municipal de Montélimar il faut dire qu'il y a besoin de logements parce que les gens en cherchent et n'ont pas les moyens d'aller vers des lotissements et logements aux loyers trop élevés. Ils doivent aller loin ou s'entasser dans des logements qui ne sont pas au niveau dans le centre-ville. Et puis, la priorité de l'emploi, et là, en tant que collectivité, on peut montrer un intérêt fort pour cette démarche.

Mme LASSAGNE :

Arrivant après mes collègues, je partage tout à fait les commentaires qui ont été faits, mais je dirai que j'ai été déçue par ce DOB parce que vous avez dit que c'était le dernier dont nous allions débattre et j'aurais souhaité quand même qu'on ait deux ou trois grandes idées fortes qui sous-tendent tous les projets que vous présentez. Comme l'a dit Mme Rème-Pic, j'ai eu l'impression d'un inventaire à la Prévert. Qu'on mette dans une même liste la mise en place de caméras, les réfections d'écoles ou l'identité paysagère du centre-ville, cela me semble manquer de projet.

Qu'on inclut l'identité paysagère dans une réflexion profonde sur le réaménagement du centre-ville, sur la façon dont peuvent être mis en valeur les bâtiments anciens, et la façon dont on va aménager les espaces verts, oui, mais on ne peut pas mettre dans un projet la mise en place de quelques bacs de fleurs. Ce n'est pas un grand projet.

Et puis, il me semble aussi que, parmi les chapitres abordés, on consacre 200 euros pour certains travaux des écoles, caméras 200 K€, on ne peut pas mettre sur le même plan ce genre de choses. Ce qui nous a manqué dans ce débat, c'est quand même un grand projet pour les deux années qui viennent. Après, bien sûr que ces projets se déclinent, mais cela ne peut pas être quelques opérations qui représentent une action globale pour la ville.

En plus, je pense que le banquet républicain dans la maîtrise des dépenses, cela ne va pas. Ce n'est pas sa place à cet endroit-là.

Donc je regrette qu'il n'y ait pas eu deux ou trois grandes idées fortes pour ce projet.

M. CHASTAN :

J'ai vraiment l'impression que c'est un sujet qui tient à cœur à M. Marchal mais, malheureusement, il n'a pas les moyens d'aller au bout du projet qu'il porte. Il est plutôt apprécié par le personnel scolaire, mais il y a vraiment un effort à faire au niveau des écoles. Pas de construction nouvelle depuis des années alors que la population est en constante augmentation. Certaines salles de documentation qui deviennent des salles de classe. Des salles de classe où il fait froid l'hiver. L'année dernière on a dû apporter des radiateurs pour chauffer des salles. Où il fait chaud l'été. Une dotation par élève qui ne bouge pas beaucoup et, à défaut d'avoir des livres, on fait tourner à fond la photocopieuse et cela coûte plus cher à la Ville. Donc, sur l'école il y aurait un Grenelle local à envisager.

Le point positif sur l'école, c'est le périscolaire qui en effet marche très bien. Comme cela, vous ne pourrez pas dire qu'on ne voit que les points négatifs.

M. le MAIRE :

Je vais apporter quelques éléments de réponse.

Sur la forme : Mme Coutard et Mme Rème-Pic, vous me reprochez depuis plusieurs conseils, et vous êtes même allées jusqu'à dire que j'avais un problème avec la démocratie, donc je crois qu'il faut qu'on s'explique et qu'on puisse redire quelle est notre responsabilité et redire ce que l'on fait dans un Conseil Municipal et dans un cadre républicain. Des débats il en existe, au moment d'élections, qui sont des débats contradictoires. Ce que certains appellent débat, c'est ce que, moi, je qualifie de discussion du « café du commerce ». Si vous attendez de moi que je laisse ici s'installer des discussions de « café du commerce », je préfère vous répondre tout de suite que cela ne sera pas le cas. Je vous ai écouté Madame, Je veux que le débat soit organisé et

qu'on ne soit pas dans une discussion où l'on s'interpelle et s'invective, j'ai beaucoup plus de respect pour notre démocratie que cela.

Je veux témoigner de mon expérience à l'Assemblée Nationale où il y a des débats. Et je participe régulièrement à des débats. J'ai participé à un débat sur l'avenir de notre sidérurgie dans l'hémicycle, la semaine dernière. Et un débat, c'est l'occasion pour chaque groupe politique, pour chaque parlementaire qui le souhaite, de faire des propositions, de donner son opinion. Et cela permet ensuite à nos concitoyens, qui viennent écouter nos débats, ou par l'intermédiaire de la presse que je salue et remercie pour son implication constante, et au vu de cela, quand le débat a eu lieu et que les uns et les autres peuvent faire leurs propositions, librement chacun peut choisir parmi ces propositions. Dans la vie politique et le débat républicain, le débat c'est cela. J'entends que nous ne sommes pas d'accord mais nous n'aurons pas une discussion de « café du commerce » ici, dans cette salle du Conseil Municipal.

Ce soir, l'objet du DOB est que chacun puisse faire des commentaires sur les propositions qui sont faites, et vous l'avez fait, c'est bien naturel. Mais c'est aussi l'occasion de faire des propositions. Quand vous dites Mme Raime Pic que cette séance du Conseil Municipal est « pour du beurre », comme on dit à l'école, c'est là aussi oublier qu'il y a des commissions qui se déroulent, que les commissions sont le lieu où vous pouvez avoir de l'information sur les sujets. Les élus en charge de ces dossiers sont présents en commission, mais aussi nos techniciens qui peuvent répondre sur des points techniques.

Vous dites que le débat est déjà fait puisque vous avez reçu les délibérations qui seront celles du Conseil Municipal du 4 février. Mais bien heureusement que vous les avez sinon nous serions hors délai pour que vous puissiez travailler dans les commissions. La seule différence cette année, c'est qu'habituellement on met 15 jours d'écart et il a fallu bouger le planning prévisionnel au dernier moment. Je ne pouvais pas être présent lundi dernier parce que je devais aller à Berlin au cinquantième anniversaire du traité de l'Élysée. Le Parlement y était invité et que quand on est élu et qu'on a des responsabilités, on doit les honorer et on le met en priorité par rapport à cela et on trouve du temps pour exercer ses engagements.

En effet, vous auriez pu me faire ce reproche là cette année, où on n'a qu'une semaine.

Mme COUTARD :

Je n'ai pas dit cela.

M. le MAIRE :

J'ai dû mal comprendre mais, je le rappelle que nous nous inscrivons dans le cadre de la loi. Il y a des collectivités, et elles en ont le droit, qui choisissent de convoquer le même jour à la fois pour le DOB et pour le vote du budget. C'est légal, mais il faut faire deux convocations pour deux séances qui se suivent. Il y a une première convocation pour le DOB, le débat a lieu, la séance du Conseil Municipal est levée, et dans la foulée on fait une deuxième séance pour qu'il y ait ensuite le vote du budget.

Laissez-moi quand même penser que, sur l'ensemble des grands projets, les membres du Conseil Municipal les connaissent quand même et je après vous donner qu'elle est ma vision rappellerai ma position et mes projets. J'ai entendu vos commentaires et vos propositions et, moi aussi, j'aurai le loisir de m'exprimer.

Donc, nous n'avons pas choisi de faire les deux dans la foulée parce que cela ne laisse pas le temps. Généralement on met un délai de 15 jours, cette année c'est une semaine. Si lors des commissions il y a des modifications demandées et proposées, naturellement les documents

seront modifiés. Et lors du Conseil Municipal qui aura lieu lundi prochain vous aurez sur la table des documents modifiés. Quand vous dites que le débat ne sert à rien et que tout est déjà bouclé, non. Si vous nous faites des propositions qui peuvent nous amener à modifier les projets qui sont les nôtres, je suis tout à fait disposé à les intégrer. Mais comme je vous ai tous entendus et que je vous ai proposé à tous de prendre la parole, je n'ai pas entendu ce soir de proposition qui nous amènerait à modifier ce qui est présent dans le budget. Je n'ai pas d'inquiétude et pas de frustration de vous avoir privé de pouvoir enrichir les propositions.

Donc, je tenais à rappeler le fonctionnement d'un Conseil Municipal tel qui doit pouvoir fonctionner et je suis prêt à accepter que ce n'est pas votre vision des choses. Mais vous conviendrez, malgré tout, que ce qui est fait est dans le respect des procédures et dans le respect du fonctionnement démocratique.

Mme LASSAGNE :

Non.

M. le MAIRE :

Laissez-moi terminer mon propos, et après on pourra discuter.

Sur vos priorités, j'ai écouté celles de Mme Coutard et celles de Mme Rème-Pic. C'est vrai qu'elles se ressemblent. Vous nous dites qu'il faut donner priorité à l'emploi, l'école et le logement. J'entends vos propositions, je vous dirai à mon tour comment je conçois l'avenir de notre ville et notre territoire et ce que je pense être prioritaire, et ce sur quoi nous devons consacrer notre énergie et une partie de nos moyens.

Oui, la priorité de l'année 2013, c'est l'emploi. Quand on voit les chiffres du chômage qui se dégradent chaque mois, que les politiques publiques menées tardent à produire des effets. Et je suis quand même gentil, j'ose espérer pour mon pays que les mesures engagées pourront apporter des réponses même si j'en doute, mais je l'espère. Des mesures comme les contrats d'avenir, Mme Rème Pic l'évoquait et je vous rappelle qu'à l'Assemblée Nationale j'ai voté ce dispositif. J'ai participé avec mon groupe à enrichir le projet. Vous voyez qu'on peut être dans l'opposition, faire des propositions qui, quand elles sont pertinentes, sont acceptées. Nous avons réussi à intégrer un volet formation à l'intérieur de ces contrats d'avenir. Et j'aurais aimé, mais nous n'avons pas été suivis et entendus, que ces contrats puissent être ouverts au secteur marchand et ne pas être proposés au seul secteur public.

Si demain nous devons retrouver de la croissance et le chemin de l'emploi, on ne peut pas dire à toute une génération que le seul avenir pour eux c'est d'être fonctionnaires. J'ai beaucoup de respect pour les agents de la fonction publique, mais je crois qu'il faut aussi accompagner et aider le secteur privé. Or ce dispositif est exclusivement à destination du secteur public et du secteur associatif. J'aurais aimé qu'il puisse être un soutien aussi à l'ensemble de l'économie et que l'effort fiscal demandé à l'ensemble les Français puisse porter sur l'ensemble des secteurs économiques.

L'ayant voté, j'ai souhaité qu'il puisse y avoir 5 contrats d'avenir intégrés au sein de nos effectifs. Quand nous voterons le budget il y aura des propositions et le choix d'intégrer 5 contrats d'avenir.

Si l'emploi est une priorité et que des mesures sont engagées au niveau national, il doit nécessairement y en avoir au niveau local. Nous ne sommes pas d'accord sur les mesures à apporter pour permettre à des salariés de disposer d'un emploi, et pour cela de permettre à des entreprises de s'installer sur le territoire local.

Depuis que j'ai été élu, en 2001, je crois qu'il faut poursuivre le développement de nos zones d'activité. Je lis comme vous les commentaires, même si certains vous irritent un peu, mais si aujourd'hui Montélimar est devenu la deuxième ville de la Drôme et si nous avons pu accueillir 5 000 habitants ces 10 dernières années, c'est avant tout grâce à notre développement économique. Et si nous n'avions pas mis en place les conditions pour accueillir des entreprises, c'est-à-dire développer et installer des zones d'activité, on peut tous les matins se mettre sur une chaise et dire qu'il faut de l'emploi, cela ne marchera pas. Pour qu'il y ait de l'emploi il faut qu'il y ait des zones d'activité. Comme nous sommes au bout du deuxième mandat, j'aurais aimé que tout au long de ces deux mandats, le développement de la zone des Portes de Provence ou le développement de la zone nord, nous puissions ensemble y être favorables et qu'ensemble nous puissions permettre à des entreprises de s'installer et permettre à l'activité de se développer. Si nous n'avions pas réalisé la zone des Portes de Provence, Wurth et Amazon ne se seraient pas installés.

Cela est possible grâce à un engagement, des choix politiques et des priorités qui ont été fixées. Je les ai pleinement assumées. Nous avons voté tous ces projets à la majorité, sans votre soutien. Mais je continue à vous dire qu'il était essentiel pour le développement de la Ville que nous puissions mettre la priorité sur l'emploi et de développer des zones d'activité.

J'ai cité deux zones importantes, celle des Portes de Provence et la future ZAC du Nord, mais nous avons aussi veillé à ce que les entreprises existantes puissent continuer à se développer. De nombreuses entreprises se sont agrandies et se sont installées dans des zones comme Fortuneau ou les Léonards et nous avons voulu accompagner cela.

Vous l'avez rappelé à plusieurs reprises, bien sûr on ne peut pas aujourd'hui envisager et particulièrement dans le développement économique celui de la Ville de Montélimar sans parler de l'ensemble de notre territoire et de notre agglomération. Et notre agglomération doit aussi suivre la même logique et la même politique de développement économique. C'est ce que les vice-présidents de l'agglomération souhaitaient et nous avons réalisé des zones d'activité sur l'ensemble du territoire à Châteauneuf du Rhône, à La Coucourde, à La Bâtie Rolland.

Il faut que nous puissions poursuivre ces projets importants. Et puis, quand on décide d'accueillir des entreprises, cela permet d'avoir des projets et de faire des choses nouvelles. J'aurais aimé que vous puissiez dans vos interventions soutenir la démarche qui est la nôtre de disposer sur la zone nord d'un pôle de recherche. J'ai lu dans la presse, Mme Coutard, que vous étiez en phase avec ce que j'ai dit et que vous pensiez qu'il était important d'apporter un pôle de recherche. J'aurais aimé ce soir entendre votre soutien. Je crois qu'on se grandit quand au sein d'une structure comme celle-là on est capable de faire consensus sur des projets importants. Je pense que de petites visions sur de petits sujets ne permettent pas de développer les choses comme cela devrait être fait.

Alors le soutien à l'emploi au niveau local, c'est une politique ambitieuse et c'est une politique d'investissement. Nous le réalisons, mais c'est aussi une politique d'investissement sur des infrastructures. Quand on réalise le contournement nord-est, d'une part on améliore les conditions de circulation mais d'autre part, on investit pour permettre d'accueillir d'autres activités. Si mes prédécesseurs n'avaient pas eu la sagesse et la vision de réaliser par exemple le boulevard des Présidents, nous n'aurions pas pu réaliser des projets comme Maubec ou accueillir de nombreuses entreprises dans ces secteurs. Heureusement que l'ensemble de mes prédécesseurs ont eu cette vision et je suis inquiet quand je vous entends être sur : restons entre nous et ne nous développons pas.

Des projets ambitieux, j'ai parlé du pôle de recherche, mais ce n'est pas que depuis cette année que nous portons des projets ambitieux. En 2008, lorsque les Montiliens m'ont réapporté à nouveau leur confiance, je me suis engagé sur des projets majeurs comme le soutien au développement de la gare Montélimar TGV. Je défends ce projet et je suis persuadé qu'avec une gare Montélimar TGV nous pouvons installer de nouvelles zones d'activité et la communauté d'Agglomération qui dispose de 38 hectares qui pourront accueillir de nouvelles zones d'activité. Je crois qu'il y a là-dessus un consensus assez large. J'ai apprécié le soutien de Mme Rème-Pic, vous l'avez redit lors du Conseil Communautaire. Et le président Didier Guillaume l'a soutenu aussi. Il a même dit qu'il aurait fallu que l'État puisse mettre plus d'argent.

Et puis, on se rejoint sur des grands projets structurant sur notre territoire, comme le palais des congrès. C'est un investissement conséquent qui va bénéficier au développement et à l'avenir de notre territoire. En travaillant ensemble on a pu aussi moderniser et développer de nombreuses parties de nos équipements comme le stade d'athlétisme qui vient d'être livré. C'est un atout important.

Le soutien au collège et lors de l'inauguration Mme Rème Pique vous avez annoncé que la Ville investissait 850 000 euros, je pense que vouliez dire que c'était ce qui était fait en 2013 et vous l'avez vu dans les documents en fait c'est 4 M€ que la ville investira, sinon si vous me dites que le conseil général ne veut que 850 000 € je suis prêt à faire délibérer le Conseil Municipal pour revoir cela, mais les Montiliens investiront 4 M€ pour ce collège indispensable et nécessaire à notre territoire.

Une fois que j'ai rappelé cela, je veux redire les priorités de cette équipe municipale. Les Montiliens l'ont entendu et le savent. Notre priorité c'est l'emploi et le développement que nous avons connu, avec 5 000 nouveaux habitants. Quand certains affirment que nous ne faisons rien pour l'emploi parce qu'il n'y a pas d'amélioration des taux de chômage, si vous accueillez 5 000 personnes en plus et que le taux de chômage est le même, cela veut dire qu'il y a eu de nombreuses créations d'emplois et d'activités. Et cela a été le cas sur notre territoire.

Et puis, dans nos priorités, je vous ai écouté et je ne vous ai pas entendu en parler, il y a aussi la sécurité. La sécurité de nos habitants semble pour nous, être un élément fondamental. La sécurité elle touche en priorité les plus faibles, l'insécurité et ceux qui sont en difficulté vivent de manière bien plus terrible les questions de sécurité que ceux qui, comme nous, sont dans des situations plus confortables que ceux qui sont exclus. Oui nous avons mis au rang de nos priorités, la sécurité.

Nous avons développé un réseau de vidéo protection qui donne des résultats. C'est vrai que vous n'y étiez pas favorables au début. J'ai vu au fur et à mesure votre position pour certains d'entre vous évoluer et je crois que cela va dans le bon sens.

La troisième priorité pour nous, c'est le cadre de vie. Mais dans le cadre de vie il ne faut pas le résumer, le restreindre aux espaces verts. C'est la circulation, le stationnement, les services qui sont proposés. Les services, c'est une globalité. Cela passe par la santé, l'hôpital, l'éducation, les collèges, les lycées et écoles, la petite enfance.

En parallèle de ces 3 priorités, emploi, sécurité et cadre de vie, bien sûr qu'il faut aussi avoir de manière homogène et harmonieuse l'ensemble des services présents. C'est pourquoi nous nous sommes investis fortement dans le domaine du sport. En 2001 le stade Tropenas n'existait pas comme vous le connaissez aujourd'hui, l'Espace éducatif et sportif, le stade d'athlétisme non plus. Le centre Aloha a été modernisé. Nos stades ont complètement été rénovés, l'arrosage et l'éclairage ont été refaits.

Dans l'éducation, vous avez parlé du périscolaire et vous avez remercié la Ville et je vous remercie de cette parole agréable, M. Chastan, mais vous avez dû voir que nous souhaitons doter les enfants de notre ville des outils qui leur permettront demain d'être performants dans leur vie quotidienne. Et les classes mobiles qui ont été installées dans l'ensemble de nos écoles c'est un engagement important. Nous équipons l'ensemble de nos écoles maternelles avec des tablettes cette année et les enseignants sont pleinement satisfaits de ce qui est fait. Les selfs, ce sont des investissements conséquents dans nos écoles, cela ne se fait pas tout seul. Et le périscolaire a été un service important pour les familles.

Vous avez peut-être oublié de rappeler, où vous n'avez émis que des critiques, l'offre d'hébergement pour les seniors qui a beaucoup augmenté sur notre territoire avec la création de nouveaux établissements, créés grâce à la volonté de l'équipe municipale parce que vous n'avez soutenu aucun des projets à destination de nos seniors. Je rappelle mon engagement d'offrir à nos seniors beaucoup de services. Nous avons créé le service de la retraite active et des aînés, apporter des animations, mais aussi des structures d'hébergement et du maintien à domicile.

Les animations sont importantes aussi. Notre banquet républicain, je me permets de corriger votre interprétation, le pari n'est pas que nous soyons 7 000. J'ai dit que nous étions 5 000 en 2010 et il y a eu encore des demandes. Nous nous mettons en capacité d'accueillir de pouvoir accueillir ceux qui voudront venir. Il ne s'agit pas de battre un record et d'être dans le Guinness. Mais ma vision d'une ville accueillante, généreuse, qui sait souhaiter la bienvenue et qui aime les autres, c'est d'accueillir. Je suis choqué de votre proposition de ne faire un banquet républicain que pour les Montiliens. Je n'ai absolument pas cette vision là. Ma vision est une vision d'ouverture et d'accueil et de main tendue. Quand il y a de grandes manifestations tournées autour de la solidarité, Montélimar s'honore de pouvoir comme elle le fait accueillir celles et ceux qui veulent venir partager notre cadre de vie.

Et puis, il y a aussi des volets qui pour moi sont essentiels à la bonne marche et au bien vivre ensemble, c'est l'ensemble du tissu associatif. Nous avons aujourd'hui beaucoup de chance de disposer d'autant d'associations et de bénévoles qui s'engagent, s'impliquent et que nous soutenons. Nous voterons le budget la semaine prochaine et vous verrez que nous maintenons nos efforts à destination des associations et que nous accompagnons sur certains projets. On vous proposera des subventions exceptionnelles sur de nombreuses opérations. Et il y aura en 2013 un grand forum des associations dans notre palais des congrès nouveau. Je voudrais remercier, saluer et dire que nous avons beaucoup de chance de disposer d'un tissu associatif et d'autant de bénévoles qui s'engagent et aiment leur ville, qui aiment le partage et l'accueil. Cette générosité, c'est une chance pour Montélimar et je réaffirme que nous continuerons à soutenir l'ensemble du tissu associatif.

Et puis, j'ai gardé pour la fin quelque chose qui m'a surpris. Je lis la presse moi aussi et j'ai lu votre cérémonie des vœux. Le titre était : la gauche. Moi, quand je présente mes vœux, je les présente à tout le monde. Moi, je souhaite du bien pour tout le monde. Mais apparemment vous avez une vision un peu différente. J'ai été surpris que vous, qui êtes des gens de gauche, vous ne disiez pas un mot sur la culture. J'ai pris, moi, des engagements. J'ai porté le projet d'un palais des congrès où, quand on a discuté avec l'ensemble des associations, il s'est avéré qu'il fallait quelques avenants par rapport au projet initial. Vous nous avez critiqués mais je pense que nous devons disposer de l'équipement le plus adapté à notre territoire.

Et puis, j'ai dit aussi et je profite de ce débat d'orientation budgétaire pour le réaffirmer, que nous avons consulté sur l'avenir de notre théâtre. Et nous avons ouvert un site Internet. Le théâtre est un équipement intercommunal et le maire de Montélimar doit faire preuve de grande

détermination pour convaincre les 14 autres communes de Montélimar Sésame, mais demain Montélimar Agglomération ce sera 26 communes il faudra faire preuve encore d'une plus grande détermination et je répète que notre théâtre fait partie de notre patrimoine et je souhaite qu'il soit réhabilité comme un théâtre à l'italienne et que nous puissions, je pense que cela aurait du sens, le coupler, le connecter avec notre conservatoire de musique et de théâtre. Je profite de cette occasion pour saluer l'ensemble des enseignants et tous ceux qui font un travail remarquable dans notre conservatoire. Il suffit pour s'en convaincre de regarder le niveau d'inscriptions et de fréquentation de cet outil performant. Sur ce point je pense et j'espère que nous pourrions nous retrouver pour défendre le fait qu'il faudra inscrire dans nos budgets et dans nos budgets au niveau de l'agglomération la préservation et la restauration en théâtre à l'italienne de notre théâtre municipal.

Voilà les grandes lignes que je souhaitais rappeler aux Montiliens. Répéter que l'année 2013 est une priorité à l'emploi. Je vous laisse imaginer la situation de celles et ceux qui ne disposent pas d'emploi aujourd'hui. Comment élever dignement sa famille ? Comment se loger ? Comment bâtir des projets ? Nous devons tous être mobilisés en faveur de l'emploi. La municipalité va continuer à faire des propositions dans ce sens avec les zones d'activité que nous développerons, des mesures d'accompagnement pour qu'il y ait toujours cette volonté d'accueillir sur notre territoire des acteurs et des investisseurs supplémentaires. Et puis, nous déclinerons nos trois priorités, emploi, sécurité et cadre de vie sans oublier le reste.

On a eu un débat intéressant ces dernières années, où vous avez critiqué mon choix de mandater des cabinets spécialisés pour réaliser des sondages d'opinion. Je vous avais dit que ce n'étaient pas des sondages d'opinion, mais que je commandais un outil d'aide au pilotage. C'est tout à fait différent. Plutôt que d'être chacun dans nos sphères respectives, peut-être conditionnés par nos amis, cela permet d'avoir une vision large et représentative de notre territoire sur ce que souhaitent les Montiliens. La première priorité pour eux, c'est la circulation. Cela nous a conduits l'année à proposer un nouveau schéma de circulation, à lancer les travaux du contournement nord-est que, malheureusement, vous ne soutenez pas. Et Madame la conseillère générale, je répète que je saluerai la volonté du Conseil Général s'il était disposé à nous accompagner dans le financement de ce projet essentiel pour notre territoire. Je suis un homme rassembleur et je sais tendre la main quand cela est nécessaire.

Voilà les priorités de l'équipe municipale. Je me fais le porte-parole de l'ensemble de mes collègues et je les remercie pour, tout au long de ce mandat, le sérieux dont ils ont fait preuve et l'engagement qui a été le leur.

Voilà la vision que nous porterons sur l'année 2013 dans nos projets et engagements.

Mme EYBALIN :

Sur les emplois d'avenir, je suis étonnée que vous disiez que les seuls emplois réservés sont des emplois de fonctionnaires.

M. le MAIRE :

Dans la sphère publique.

Mme EYBALIN :

Il existe aussi des possibilités dans le secteur marchand, l'économie sociale et solidaire et les services d'aide à la personne.

M. le MAIRE :

Pas dans le secteur marchand.

Mme EYBALIN :

Dans une circulaire du Préfet de la région Rhône-Alpes qui date du 21 décembre, il est dit que : « les emplois d'avenir peuvent être ouverts par exception au secteur marchand dès lors qu'ils offrent des perspectives de qualification d'insertion, au secteur d'économie sociale et solidaire, au secteur d'emplois d'aide à la personne, et sur certains métiers dans les industries ». Il y a une liste de métiers.

M. le MAIRE :

C'est quand même assez limité, ce sont, vous l'avez dit vous-même, des exceptions. Je connais le tissu économique de Montélimar, vous devez le connaître aussi. La grande partie de l'emploi salarié dans le secteur privé n'est pas éligible à ces dispositifs.

Mme EYBALIN :

Il y a des métiers à forte tension dans l'industrie, dans les établissements de moins de 20 salariés sur des métiers : ajusteur de fabrication, conducteur d'engins de chantier. Vous ne pouvez pas faire de la caricature. Vous ne pouvez pas dire que c'est complètement fermé au secteur marchand. Je voulais préciser ça pour la presse.

M. le MAIRE :

Je ne fais pas de la caricature. Pour la presse pour que me propos ne soient pas déformés, ils peuvent être été mal compris, j'aurais souhaité, et c'est ce que j'ai défendu à l'Assemblée Nationale, que les contrats d'avenir puissent être disponibles et que l'ensemble des entreprises de notre pays puissent être éligibles, voilà ce que je veux dire clairement, ça n'a pas été le cas et c'est dommage.

Mme EYBALIN :

Non, mais il y a quand même des ouvertures pour les métiers de l'industrie.

M. le MAIRE :

De manière exceptionnelle.

Mme EYBALIN :

De manière exceptionnelle, cela dépend des employeurs.

M. le MAIRE :

J'ai entendu votre position, mais j'ai le droit de ne pas la partager.

Mme EYBALIN :

Je ne voulais pas vous laisser dire que les seuls emplois proposés étaient dans la fonction publique.

M. le MAIRE :

Quand le dispositif sera analysé, on mesurera la proportion d'emplois dans le secteur privé et d'emploi public, et je pense avoir raison.

Mme COUTARD :

Je voulais vous remercier pour cette intervention. Si c'était ce discours-là que nous avons eu dans le DOB en complément des éléments techniques qu'a donné votre directeur général des services, nous aurions eu un vrai document de travail. Si vous aviez fait ce discours-là en entrée, nous aurions pu

avoir un vrai débat. On a l'impression que le débat pourrait enfin commencer sur la base de vos orientations

Je vous remercie d'avoir fait cette intervention, c'est dommage qu'on ne l'ait pas eue au début, il est sans doute un peu tard pour nouer le vrai débat. Mais le discours que vous avez fait, qui n'est pas dans le document qui nous est remis, est un discours d'orientation politique avec des choix ce sont les vôtres, que nous ne partageons pas tous mais que nous partageons pour un certain nombre, et si vous aviez mis par exemple dans ce document la référence en matière d'emploi au pôle de recherche pour l'énergie, vous auriez eu ma parole de soutien. Comme je l'ai dit dans la presse et vous l'aurez. Cela ne me pose aucun problème. J'ai assez réclamé dans cette enceinte qu'on sorte des emplois précaires, mal payés, des emplois de commerce dans les moyennes et grandes surfaces, pour que quand, enfin, un projet se présente, je sois cohérente avec moi-même et je le soutienne. Je pense que mes collègues sont dans le même état d'esprit. Ce projet sera soutenu, bien évidemment, s'il est à la mesure de l'ambition qu'il semble présenter.

Il en est de même pour le théâtre. Six ans d'abandon, presque sept. Moi qui ai participé à la première réunion qu'avait tenue M. Flandin pour trouver des mécènes qui pourraient soutenir la rénovation du théâtre à l'italienne, et nous avons eu une conférence fort intéressante sur l'histoire de ce théâtre et comment nous pouvons le valoriser, il n'y a aucune raison qu'aujourd'hui je vienne en contradiction de ce que j'ai fait il y a six ans à l'invitation de Mr FLANDIN.

Il faut à la fois écouter et entendre. Et pour entendre il ne faut pas avoir une vision caricaturale. Il y a des choses sur lesquelles nous sommes venus en soutien. Par exemple, sur les équipements sportifs, nous avons voté pour le grand complexe éducatif et sportif, pour le stade d'athlétisme. Nous n'avons pas voté contre la maison de retraite EOVI et de Auchan.

M. le MAIRE :

Et celle de la Clairière.

Mme COUTARD :

Nous avons voté contre une maison supplémentaire privée, très chère, parce que nous pensons cela ne répond pas aux besoins des Montiliens et nous avons voté contre votre volonté de fermer le foyer logement parce que, au contraire, c'est une offre qui disparaît et qui correspond aux moyens des Montiliens. Donc, oui nous ne sommes pas contre tout mais nous ne pensons pas que ce n'est pas la Clairière et les Sénioriales qui vont répondre aux besoins de la majorité des seniors de cette ville, qui ont des petites retraites, des moyennes retraites et qui, aujourd'hui, tirent difficilement leur « épingle du jeu ». Ils ont besoin de logements variés et surtout à des tarifs raisonnables. Ce n'est aujourd'hui pas le cas de la Clairière, ni des Sénioriales. Donc, oui, nous avons une cohérence. Nous soutenons les projets qui vont dans le sens de l'intérêt général des habitants de Montélimar, y compris les seniors, et quand nous pensons que cela ne va pas dans ce sens-là, nous votons contre. Mais il n'est pas possible de dire que nous sommes contre tous les projets de logement des personnes âgées. Ce n'est pas exact. Mais garder le foyer logement, nous serions pour.

J'apprécie que vous disiez que la gauche devrait elle, parler de culture. Je n'ai effectivement pas reparlé de sécurité, j'aurais pu en parler au moment de l'action du gouvernement. Parce que cela fait partie outre le fait que l'effort soit justement des priorités de ce gouvernement : l'école l'emploi, la recherche, l'industrie et la sécurité. J'adhère à toutes ces priorités et en particulier à celle la sécurité, Vous ne trouverez pas un discours de ma part où je n'ai pas dit que la sécurité était une priorité. Mais j'ai tendance à penser qu'un commissariat avec des agents qui tournent, c'est au moins aussi sécurisant, aussi utile pour la sécurité que 15 caméras de plus, surtout si on n'est pas sûr d'en tenir la confidentialité. En matière de sécurité aussi il y a des choix. Et plus d'agents dans les commissariats...

M. le MAIRE :

Cela élève le débat de dire cela.

Mme COUTARD :

..C'est un combat que vous n'aviez pas su mener quand vous étiez pendant cinq ans député de la majorité vous n'avez pas su maintenir les effectifs du commissariat, et ça je pense que cela aurait été un combat qui aurait de l'allure de garder les effectifs de notre commissariat.

Sur la question de la forme, comprenons-nous bien. Il n'y a pas de critique politique dans ce que nous avons dit. Il y a la constatation qui paraît évidente pour tout le monde que si l'on fait un débat d'orientation budgétaire pour enrichir les propositions, on ne peut pas le faire si les documents sont déjà écrits. Il faut qu'il y ait un délai entre les deux. D'autres structures qui le font, je crois que le département met un mois entre les deux. Voilà une façon d'associer son opposition à la construction des propositions.

Personne ne vous a dit d'ailleurs que cela n'était pas légal. Vous respectiez la lettre des textes, bien sûr, mais c'est sur l'esprit. Un débat d'orientation budgétaire, quand on veut qu'il débouche sur une amélioration du projet, nécessite un minimum de délai, vous ne l'avez pas introduit ce délai pour des raisons d'emploi du temps. Nous constatons que ce débat « compte pour du beurre » et que vous ne pourrez pas introduire ce que nous disons là dans le budget. Par contre, nous avons bien entendu votre proposition de dire que si, en commission, nous venons avec une proposition qui vous paraît opportune, vous l'intégrerez.

M. le MAIRE :

Cela fait 10 ans que je le fais.

Mme COUTARD :

Vous ne l'avez jamais fait. Vous n'avez jamais intégré nos propositions. La seule fois où on vous ait fait reculer c'est quand vous avez voulu mettre du logement social dans les espaces verts.

M. le MAIRE :

Si vous avez quelque chose à dire, dites-le, parce qu'on a d'autres délibérations. C'est mon rôle en tant que maire de présenter les orientations budgétaires.

Mme COUTARD :

C'est notre rôle en tant qu'opposition de dire ce que serait une autre façon de développer Montélimar.

M. le MAIRE :

Quand je vous ai donné la parole, c'était le but.

Mme COUTARD :

Vous me coupez alors que vous demandez de ne pas vous couper. Vous avez fait un vrai discours politique sur lequel il y a à mon sens matière à échange. Il serait dommage de vous donner toute cette peine pour qu'il n'y ait pas d'échange derrière.

Sur la création d'emplois nous avons de vraies discussions sur ce qui est utile. Aujourd'hui, si on comptait l'ensemble des emplois qui ont glissé et qui n'ont pas été créés, dois-je faire la liste d'Orchestra à Maison du Monde, de Tout en Gros à Aldi, et de dizaine de commerces qui ont fermé ailleurs pour ouvrir là, on verrait que la création d'emplois est un peu en deçà de ce que vous dites. C'est cela que nous n'avons pas cessé de dire. Créer des grandes zones d'appel d'air déplace les emplois, et on ne peut pas s'en satisfaire.

Avons-nous été opposés à tous les projets ? Bien sûr que Non. Nous avons dit qu'il fallait faire mieux. Là vous avez une proposition pour faire mieux et nous serons derrière sur le pôle de recherche et sur d'autres projets.

Nous avons fait des propositions sur l'école, les travaux, le fait qu'il faut garder les salles de documentation et qu'il y ait assez de toilettes pour les enfants, ce qui n'est pas le cas à l'école des Champs. Tout cela, ce sont des propositions que vous pouvez intégrer dans votre projet de budget. Même la question des toilettes. J'aime bien les histoires de tuyaux mais quand il y a six toilettes pour une école qui a vu exploser ses effectifs et qui a même une classe dans un préfabriqué, oui je pense qu'il y a un problème à la récré pour les 240 enfants qui doivent aller faire pipi dans six toilettes seulement. Ils passent leur temps à faire la queue au lieu de jouer pendant la récréation, je ne sais pas.

Donc, dans vos propositions il y a des choses que nous pourrions soutenir pour l'intérêt général des Montiliens, mais il y a une philosophie générale qui n'est probablement pas la nôtre et en particulier nous n'avons pas l'impression quand nous débattons ici, en tous les cas nous ne le disons pas de vos interventions et c'est pareil je pense vous pouvez reprendre nos interventions il faut que vous poussiez en général le bouchon loin pour qu'une remarque désagréable nous vienne, mais il ne viendrait pas à l'idée de dire que ce que vous proposiez c'est le « café du commerce ». Ca dénote bien de la façon dont vous voyez votre opposition, vous avez dit, le débat, ce n'est pas « le café du commerce ».

M. le MAIRE :

Je n'ai pas dit cela.

Mme COUTARD :

Où avez-vous vu un débat du « café du commerce » ce soir ? Pourquoi parlez-vous débat du « café du commerce »

M. le MAIRE :

On va le dire si vous continuez.

Mme COUTARD :

Il faut savoir raison garder, courtoisie garder. Et il ne faut pas seulement laisser parler. Il faut entendre. Sur un certain nombre de projets nous sommes en soutien. Sur les associations, même question. Avons-nous à un moment manqué au soutien des associations ? Nous avons voté et chaque fois avec un discours, qui nous est commun, de dire que c'est une richesse pour cette ville. C'est pour cela que nous allons dans les assemblées générales pour soutenir l'activité des associations. C'est unanimement que le Conseil Municipal a à soutenir le travail des associations.

Dire que nous ne sommes pas dans le travail actif et concret au bénéfice des Montiliens, ce n'est pas la réalité. Ca méritait bien qu'après votre excellente présentation avec lequel je ne suis pas en accord pour une bonne partie mai qui a le mérite d'être un vrai discours politique, nous réintervenions derrière.

M. le MAIRE :

En tout cas, le débat a eu lieu et chacun a pu donner ses positions. Le Conseil Municipal est appelé à en prendre acte.

Le conseil municipal prend acte que le débat a eu lieu

1.01 – GESTION BUDGETAIRE. EXERCICE 2013

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Rapporteur : Jocelyne FOUQUE

Le débat d'orientation budgétaire est une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités territoriales.

Les budgets annexes quels que soient leurs objets, sont soumis aux mêmes obligations règlementaires que le budget général en ce domaine.

I - Information générale :

La gestion de l'eau est placée sous la surveillance d'une agence de bassin créée par la loi sur l'eau de 1964. Elle a pour missions de contribuer à améliorer la gestion de l'eau, de lutter contre sa pollution et de protéger les milieux aquatiques.

L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat, placé sous la tutelle du Ministère en charge du développement durable.

La gestion des eaux en France est organisée autour de 12 bassins hydrographiques, délimités de manière naturelle par les lignes de partage des eaux.

Il existe 6 agences de l'eau en France métropolitaine qui interviennent sur les 7 bassins hydrographiques : Artois-Picardie, Rhin-Meuse, Seine Normandie, Loire Bretagne, Adour Garonne, Rhône-Méditerranée et Corse dont nous dépendons.

II- Agence de bassin Rhône méditerranée Corse – 10° programme d'action :

Le nouveau programme de l'Agence de l'eau a été adopté le 14 septembre 2012 et s'étalera sur 6 ans (2013-2018).

Dans un contexte de pénurie d'eau qui risque de s'aggraver poussé par la croissance démographique et le changement climatique, la gestion quantitative de l'eau s'impose comme la première priorité.

Afin d'aider les collectivités locales à œuvrer dans ce sens, l'agence de l'eau prévoit dans son 10° programme d'action, des aides incitatives de 50 % pour les opérations visant les économies d'eau pouvant atteindre 80 % pour les investissements concernant les captages et leurs protections.

III - Service de l'Eau Potable dans notre Ville :

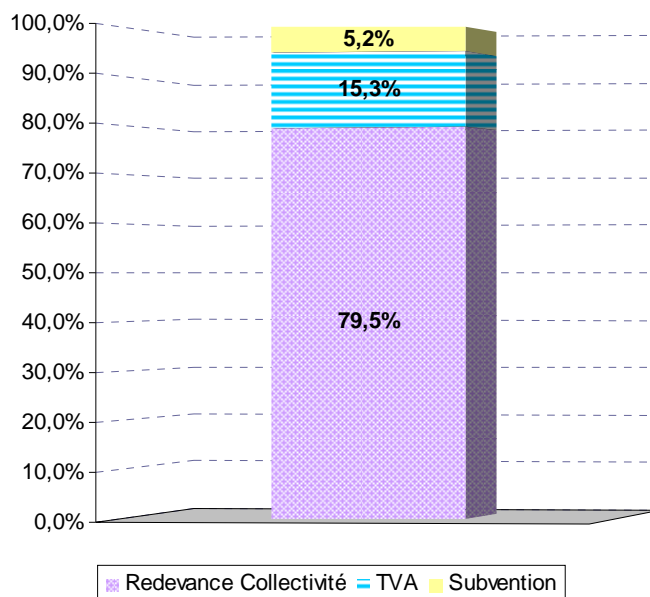
A – Contexte :

La Ville a confié la gestion du service de distribution d'eau potable à la S.A.U.R. (Société d'Aménagement Urbain et Rural) pour une durée de 8 ans à compter du 1^{er} septembre 2011.

Le fermier reverse chaque année à la collectivité la part de la redevance ou surtaxe dont le tarif au mètre cube d'eau consommé, est fixé par délibération du Conseil Municipal.

La part de la redevance revenant à la ville a permis, depuis 2007 de financer une partie des dépenses d'équipements réalisés sur la période soit 7.6 M€ de travaux, le restant étant financé par les subventions et la récupération de TVA.

FINANCEMENT DES DEPENSES D'EQUIPEMENT



B - Les prévisions budgétaires 2013:

La redevance perçue par la ville permettra en 2013 de financer en section de fonctionnement :

- les dépenses de gestion courante ;
- le remboursement au budget général des coûts de fonctionnement du service (assurance, véhicule...)

En ce qui concerne l'investissement, comme chaque année un nouveau programme de reprise des branchements en plomb de la Ville est engagé, en 2013 il concernera 365 branchements.

Le développement dans la ville, dans ses nouveaux quartiers, fera l'objet d'extensions, de renouvellements et de renforcements de réseaux.

Parallèlement à cela, afin d'améliorer le rendement du réseau d'eau potable et ainsi préserver la ressource en eau un programme de remplacement des conduites vieillissantes est mis en place.

Les investissements envisagés sont en adéquation avec les objectifs de l'agence de l'eau sur l'ensemble de notre bassin.

La commune poursuit les efforts engagés depuis plusieurs années pour préserver et optimiser sa ressource en eau tout en conservant une politique tarifaire constante et raisonnée.

Le conseil municipal est appelé à débattre puis à prendre acte du débat d'orientation budgétaire 2013.

M. DJEBOURI :

Vous avez abordé le sujet de l'eau et les travaux concernant le plomb. Et j'ai une question : rue du Tour de Ville il y a eu en septembre des travaux de réfection de la rue. J'aurais aimé savoir quelle était la teneur des travaux. Est-ce seulement l'enrobé qui a été fait ou comme la loi le stipulait le plomb a-t-il été retiré ?

M. le MAIRE :

On peut vous répondre lundi prochain.

Mme COUTARD :

En complément, je pensais qu'on était presque au bout du programme, et on en refait 365 cette année.

M. le MAIRE :

On est encore plus près du bout que l'année dernière.

Mme COUTARD :

Quand est prévue la fin du programme ?

M. le MAIRE :

On continue à éradiquer chaque année.

Mme COUTARD :

Peut-on avoir une date de fin de programme d'éradication ?

M. le MAIRE :

On vous répondra lundi prochain.

Donc nous prenons acte de la tenue de notre débat.

1.02 – GESTION BUDGETAIRE - EXERCICE 2013

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - BUDGET ANNEXE DU STATIONNEMENT

Rapporteur : Jocelyne FOUQUE

Le débat d'orientation budgétaire est une étape importante du cycle budgétaire annuel des collectivités territoriales.

Les budgets annexes quels que soient leurs objets, sont soumis aux mêmes obligations réglementaires que le budget général en ce domaine.

L'évolution et le développement du service du stationnement avec notamment, la mise en service du parking Saint Martin et les travaux d'investissement de plusieurs parkings aériens afin d'adapter l'offre, ont nécessité la création d'un budget annexe dissocié du budget général de la ville. Ce budget est ouvert depuis le 1^{er} avril 2009 et concerne uniquement l'activité « parkings aménagés ».

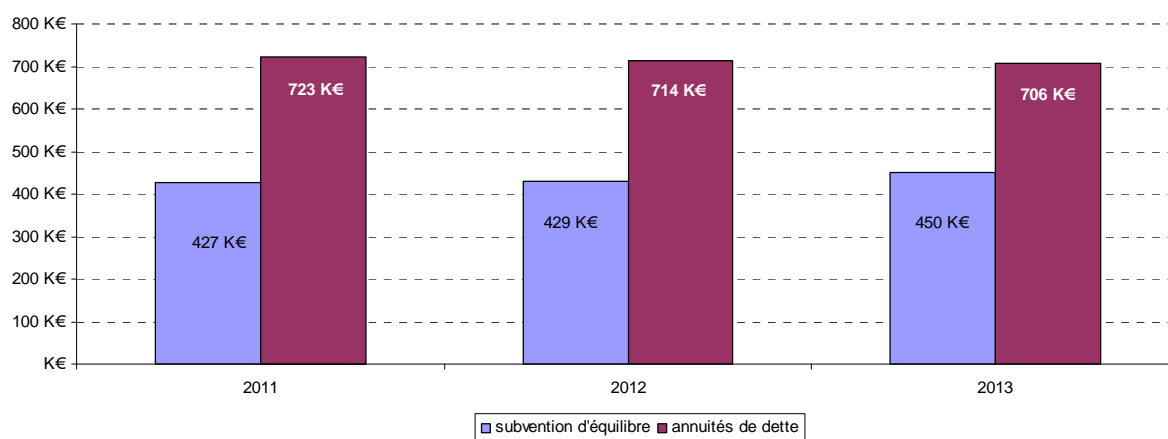
L'individualisation du service du stationnement par la création d'un budget annexe permet à la collectivité de fournir des indications détaillées sur le fonctionnement de ce service, de suivre l'évolution de sa situation financière mais aussi de suivre son résultat particulier.

Depuis plusieurs années, des investissements sont réalisés sur l'ensemble du parc de stationnement. Ils se traduisent notamment, par la mise en service du parking souterrain Saint Martin et la transformation des parkings à horodateurs en parkings à temps réels. La rotation des véhicules est plus régulière, ce qui offre un nombre de places disponibles supérieur.

En parallèle, des travaux de rénovation et d'amélioration ont été entrepris, notamment au parking du théâtre.

Afin de ne pas augmenter les tarifs et faire supporter aux usagers la reprise par la ville du parking St Martin et l'emprunt afférent, la collectivité a fait le choix de verser, du budget général au budget annexe du stationnement, une subvention d'équilibre estimée pour 2013 à 450 000€

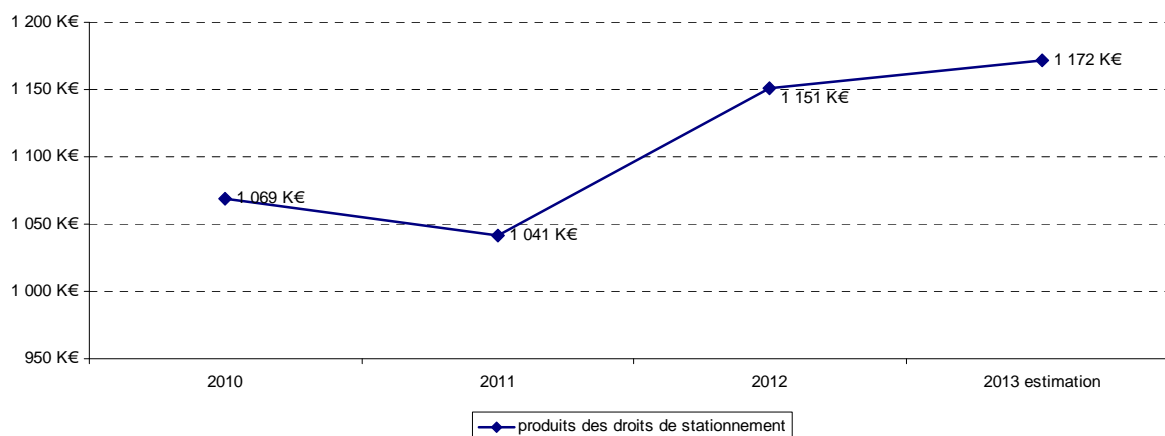
Financement du remboursement des annuités de dette



La subvention d'équilibre permet de financer une partie des annuités de dette. Le solde étant financé par le produit des droits de stationnement.

Le produit des droits de stationnement 2012 est en augmentation de 11% par rapport à 2011.

Evolution des droits de stationnement



Les modes de paiement ont évolué pour s'adapter aux besoins et à la demande des usagers. Aujourd'hui, l'ensemble des parkings (hors horodateurs) est équipé du paiement par carte bancaire. De plus, le nombre d'abonnements augmente régulièrement sur l'ensemble du parc.

En 2013, les recettes estimées (produit des droits de stationnement et subvention d'équilibre) à 1 622 056 euros permettront de financer, entre autres, les achats de fournitures, de tickets, l'entretien et les réparations du matériel et des bâtiments, les frais de personnel et le loyer du parking du théâtre.

Le Conseil municipal est appelé à débattre puis à prendre acte du débat d'orientations budgétaires 2013.

M. le MAIRE :

Nous prenons acte.

RELEVÉ DES DÉCISIONS MUNICIPALES.

Pas de question.

La séance est levée à 20 h 15.